Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2146(DEC)

28.1.2026

AMENDEMENTS
1 - 205

Projet de rapport
Gerben-Jan Gerbrandy
(PE776.734v01-00)

Décharge 2024: Budget général de l'UE – Parlement européen
(2025/2146(DEC))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que, conformément à la procédure habituelle, 55 questions ont été envoyées à l'administration du Parlement et que les réponses écrites reçues ont été examinées publiquement en commission du contrôle budgétaire du Parlement le 8 décembre 2025 en présence du secrétaire général, des vice-présidents du Parlement chargés du budget, de l'auditeur interne et du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes;	B. considérant que, conformément à la procédure habituelle, 55 questions ont été envoyées à l'administration du Parlement et que les réponses écrites reçues ont été examinées publiquement en commission du contrôle budgétaire du Parlement le 8 décembre 2025 en présence du secrétaire général, des vice-présidents du Parlement chargés du budget, de l'auditeur interne et du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes; ***regrette que toutes les questions proposées par les rapporteurs fictifs relatives à l'emploi des fonds européens n'aient pas été retenues et aient fait l'objet d'une sélection avant soumission à l'administration du Parlement européen, faussant ainsi la démarche de contrôle;***

Or. fr

Amendement 2
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que la nécessité d'apporter des améliorations impose aux membres et à l'administration d'exercer une vigilance accrue et de maintenir des normes exemplaires de discipline budgétaire, de transparence et d'intégrité, afin de préserver la confiance du public et de démontrer une gestion responsable de

l'argent des contribuables de l'Union;

Or. en

Amendement 3
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que tout manquement à ces normes compromet la crédibilité du Parlement dans l'exercice de sa fonction de décharge à l'égard des autres institutions;

Or. en

Amendement 4
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la sécurité juridique est le principe qui guide la mise en œuvre des décisions administratives; que la multiplication des règles et des obligations ***entraîne*** confusion et ambiguïté alors que la sécurité juridique est nécessaire pour les députés et leurs bureaux, ce qui oblige l'administration à communiquer de manière claire, exhaustive et juridiquement solide;	D. considérant que la sécurité juridique est ***l'un des principes qui guident*** la mise en œuvre des décisions administratives; que la multiplication des règles et des obligations ***peut entraîner*** confusion et ambiguïté alors que la sécurité juridique est nécessaire pour les députés et leurs bureaux, ce qui oblige l'administration à communiquer de manière claire, exhaustive et juridiquement solide;

Or. en

Amendement 5

Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que les députés doivent recevoir un soutien financier et logistique de l'administration pour pouvoir exercer pleinement leur mandat; que les relations entre les députés, leurs bureaux et l'administration se fondent sur la confiance mutuelle, qui doit être un principe directeur lorsqu'un soutien financier est apporté aux députés; que cela devrait se refléter dans le niveau des contrôles et examens ex ante et ex post réalisés par l'administration; qu'il est évident que des procédures claires, proportionnées, ciblées, normalisées et simplifiées constituent le moyen le meilleur et le plus efficace de procéder à des examens et à des contrôles des droits financiers;	E. considérant que les députés doivent recevoir un soutien financier et logistique de l'administration pour pouvoir exercer pleinement leur mandat; que les relations entre les députés, leurs bureaux et l'administration se fondent sur la confiance mutuelle, qui doit être un principe directeur lorsqu'un soutien financier est apporté aux députés; que cela devrait se refléter dans le niveau des contrôles et examens ex ante et ex post réalisés par l'administration; qu'il est évident que des procédures claires, proportionnées, ciblées, normalisées et simplifiées constituent le moyen le meilleur et le plus efficace de procéder à des examens et à des contrôles des droits financiers***, dans le but ultime d'assurer le plus haut niveau de transparence et de responsabilité, afin de renforcer la confiance des citoyens de l'Union***;

Or. en

Amendement 6
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant qu'il est primordial de continuer à renforcer la légitimité démocratique des institutions de l'Union en améliorant la transparence, la responsabilité et l'intégrité;

Or. en

Amendement 7
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la confiance dans l'intégrité du Parlement et l'état de droit est primordiale pour le fonctionnement de la démocratie européenne; que les droits des citoyens devraient être pleinement respectés;

Or. en

Amendement 8
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite le Parlement à revoir ses procédures budgétaires actuelles et à envisager l'adoption d'outils budgétaires novateurs, y compris une budgétisation fondée sur la performance et un budget base zéro; note que ces outils sont couramment utilisés par les institutions du secteur public pour améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité du processus budgétaire, en veillant à ce que les ressources publiques soient dépensées là où elles sont le plus nécessaires et où elles ont le plus d'effet; souligne que la plupart des pays de l'OCDE appliquent une budgétisation fondée sur la performance dans leur secteur public, ainsi que des éléments du principe de la base zéro, afin d'aligner l'allocation des ressources sur les objectifs stratégiques et les résultats en matière de performance, de réduire les

coûts, de simplifier les procédures et de s'assurer que les dépenses sont justifiées sur la base des besoins existants, plutôt que sur les dépenses historiques;

Or. en

Amendement 9
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. se dit vivement préoccupé par l'augmentation de la charge de la dette et des coûts d'emprunt de l'Union; relève que, selon le rapport annuel de la Cour des comptes européenne, l'encours des emprunts contractés par l'Union pourrait dépasser les 900 milliards d'EUR d'ici à 2027, soit près de dix fois le niveau de 2020 avant l'instauration de l'instrument de relance Next Generation EU; avertit que la hausse des coûts d'emprunt fait peser un risque sur les budgets futurs et réduit la marge de manœuvre budgétaire pour de nouvelles priorités; insiste, par conséquent, sur le fait que cette pression budgétaire sans précédent impose une recherche stricte d'économies au sein du budget administratif du Parlement européen lui-même; invite le Secrétaire général à présenter un plan de réductions structurelles des coûts afin de démontrer la responsabilité institutionnelle en période de dette publique élevée;

Or. en

Amendement 10
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. rappelle que l'objectif de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen est d'assurer la protection des intérêts financiers de l'Union par la transparence, l'application du principe de responsabilité et la gestion efficace des fonds de l'Union, en maintenant des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité dans l'administration de l'Union, en s'efforçant de mettre en place un système financier de l'Union transparent et responsable, résolu à renforcer la confiance du public;

Or. en

Amendement 11
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. attire l'attention sur l'affaire pénale et les enquêtes qui ont débuté à la fin de l'année 2022 et sont toujours en cours, dans le cadre desquelles plusieurs députés étaient impliqués dans un réseau assimilable à une organisation criminelle ayant opéré au sein du Parlement pendant des années; estime que tant le Parlement européen que sa commission du contrôle budgétaire ont gravement failli à leurs responsabilités, car, en dehors de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement, ces affaires et les enquêtes n'ont entraîné aucune véritable conséquence, et qu'il n'y a pas eu non plus de réflexion institutionnelle approfondie ni de remise en question des méthodes de travail;

Or. en

Amendement 12
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. observe que le siège des sessions plénières de Strasbourg entraîne des frais de déplacement importants, estimés à 114 millions d'euros par an, et une empreinte carbone d'environ 19 000 tonnes de CO_2 émises chaque année; souligne le gaspillage énergétique résultant de l'utilisation des infrastructures de chauffage, de refroidissement et d'éclairage nécessaires au soutien et à l'entretien des bâtiments de Strasbourg tout au long de l'année, ainsi que la duplication opérationnelle générant des coûts logistiques et de maintenance élevés; invite le Parlement, à la lumière de ces préoccupations, à reconsidérer la nécessité de tenir des sessions plénières régulières à Strasbourg;

Or. en

Amendement 13
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. prend acte des observations de la Cour concernant les règles internes du Parlement; relève que l'administration du Parlement est soumise au règlement	10. prend acte des observations de la Cour concernant les règles internes du Parlement; relève que l'administration du Parlement est soumise au règlement

financier et à ses règles en matière de marchés publics; note toutefois que, pour les groupes politiques, le Bureau a adopté la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, qui contient un certain nombre de dispositions spécifiques pour certaines procédures de passation de marchés; rappelle que les groupes politiques gèrent les fonds qui leur sont alloués ***conformément*** aux principes de la gestion indirecte des fonds en appliquant par analogie l'article 62, paragraphe 1, point c), du règlement financier; estime que ces règles se substituent elles-mêmes aux «conventions de contribution» visées à l'article 158, paragraphe 7, du règlement financier; souligne qu'un auditeur externe pour chaque groupe, sélectionné dans une liste de sociétés d'audit établie par l'administration du Parlement, certifie leurs comptes annuels respectifs afin de garantir la conformité, ce qui garantit un niveau de contrôle neutre; souligne que la Cour examine également les activités des groupes politiques dans son rapport annuel;

financier et à ses règles en matière de marchés publics; note toutefois que, pour les groupes politiques, le Bureau a adopté la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, qui contient un certain nombre de dispositions spécifiques ***et non totalement conformes au règlement financier tel que relevé par l'ECA*** [1] pour certaines procédures de passation de marchés; rappelle que les groupes politiques gèrent les fonds qui leur sont alloués aux principes de la gestion indirecte des fonds en appliquant par analogie l'article 62, paragraphe 1, point c), du règlement financier; estime que ces règles se substituent elles-mêmes aux «conventions de contribution» visées à l'article 158, paragraphe 7, du règlement financier; souligne qu'un auditeur externe pour chaque groupe, sélectionné dans une liste de sociétés d'audit établie par l'administration du Parlement, certifie leurs comptes annuels respectifs afin de garantir la conformité, ce qui garantit un niveau de contrôle neutre; souligne que la Cour examine également les activités des groupes politiques dans son rapport annuel;

[1] Point 60, https://www.eca.europa.eu/ECAPublications/AR-2024-AIB/AR-2024-AIB_FR.pdf

Or. fr

Amendement 14
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. relève que la liste des sociétés d'audit sélectionnées pour contrôler les comptes des groupes politiques ne comptait que trois auditeurs et déplore le peu de choix disponibles; invite la direction	11. relève que la liste des sociétés d'audit sélectionnées pour contrôler les comptes des groupes politiques ne comptait que trois auditeurs et déplore le peu de choix disponibles; invite la direction

générale des finances (DG FINS) à ***ouvrir les futures procédures de sélection à*** l'ensemble des auditeurs européens qualifiés, y compris à ceux dont le siège ne se trouve pas en Belgique; ***relève*** également que les budgets alloués ***aux*** groupes politiques pour les audits devraient être revus à la hausse afin de garantir un audit plus détaillé sur la bonne gestion financière et de faire appel à un plus large éventail d'expertise en matière d'audit;

générale des finances (DG FINS) à ***s'efforcer d'élargir la liste des cabinets d'audit externes en invitant activement*** l'ensemble des auditeurs européens qualifiés, y compris à ceux dont le siège ne se trouve pas en Belgique; ***considère*** également que les budgets alloués ***par*** les groupes politiques pour les audits devraient être revus à la hausse afin de garantir un audit plus détaillé sur la bonne gestion financière et de faire appel à un plus large éventail d'expertise en matière d'audit; ***prend note des orientations et directives déjà fournies aux auditeurs externes et encourage la DG FINS à examiner les moyens d'améliorer la qualité des audits externes certifiant les comptes des groupes politiques;***

Or. en

Amendement 15
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. relève que la liste des sociétés d'audit sélectionnées pour contrôler les comptes des groupes politiques ne comptait que trois auditeurs et déplore le peu de choix disponibles; ***invite la direction générale des finances (DG FINS) à ouvrir les futures procédures de sélection à l'ensemble des*** auditeurs ***européens qualifiés, y compris à ceux dont le siège ne se trouve pas en Belgique***; relève également que les budgets alloués aux groupes politiques pour les audits devraient être revus à la hausse afin de garantir un audit plus détaillé sur la bonne gestion financière et de faire appel à un plus large éventail d'expertise en matière d'audit;	11. relève que la liste des sociétés d'audit sélectionnées pour contrôler les comptes des groupes politiques ne comptait que trois auditeurs et déplore le peu de choix disponibles; ***demande de veiller à ce que la liste des*** auditeurs ***externes chargés d'auditer les groupes politiques offre un nombre suffisant d'options et que les groupes politiques disposent d'un choix élargi pour sélectionner un auditeur conforme aux normes de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB)***; relève également que les budgets alloués aux groupes politiques pour les audits devraient être revus à la hausse afin de garantir un audit plus détaillé sur la bonne gestion financière et de faire appel à un plus large éventail d'expertise en

matière d'audit;

Or. en

Amendement 16
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle, que le rapport annuel 2024 de l'ECA a mis en lumière divers dysfonctionnements issus de son échantillon de contrôle: des faiblesses dans des procédures de marchés publics menés par le Parlement (notamment un contrat informatique dont la durée était insuffisamment justifiée) concernant un groupe politique ayant attribué trois marchés de valeur élevé ne respectant pas toujours la réglementation du Parlement en ne cherchant pas à obtenir un nombre d'offres suffisant, et des erreurs de TVA déclarée et de recours à un montant forfaitaire plus élevé que les coûts réels pour le remboursement de frais de voyage des membres du personnel; souligne que la Cour relève régulièrement de tels problèmes (dès le rapport annuel de 2022 notamment) en ce qui concerne les groupes politiques et s'étonne que malgré cela, l'ensemble des groupes politiques avait reçu un avis sans réserve de leurs comptes par les auditeurs-externes sélectionnés par le Parlement remettant en cause les critères de sélection et de contrôle de ceux-ci par le Parlement; appelle à ce que le Parlement respecte pleinement les règles financières qui lui sont applicables; s'étonne que cette information n'ait pas donné lieu à des mesure par le Parlement, s'interroge sur l'égalité de traitement par le Parlement des groupes politiques;

Or. fr

Amendement 17
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que des fonds relevant du budget de l'Union peuvent être alloués aux partis politiques européens aux fins de leur contribution à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union; observe que la Cour a contrôlé une opération pour laquelle elle jugeait la dépense inéligible et qu'elle a conclu que l'administration du Parlement était du même avis et avait pris des mesures pour recouvrer le montant en question; salue la conduite de l'administration du Parlement à cet égard, et ***notamment*** sa volonté d'appliquer une approche transversale afin de garantir l'égalité de traitement de tous les groupes politiques;	13. rappelle que des fonds relevant du budget de l'Union peuvent être alloués aux partis politiques européens aux fins de leur contribution à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union; observe que la Cour a contrôlé une opération pour laquelle elle jugeait la dépense inéligible et qu'elle a conclu que l'administration du Parlement était du même avis et avait pris des mesures pour recouvrer le montant en question; salue la conduite de l'administration du Parlement à cet égard, et ***l'incite vivement à étendre*** sa volonté d'appliquer une approche transversale afin de garantir l'égalité ***réelle*** de traitement de tous les groupes politiques;

Or. fr

Amendement 18
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne qu'en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public, moyennant le respect	17. souligne qu'en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public, moyennant le respect

des règles de confidentialité et de protection des données, que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;	des règles de confidentialité et de protection des données, que lorsque l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; fait observer que, dans la pratique, les rapports sont publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations***, ce qui retarde de facto la publication de plusieurs années***; ***invite le Bureau à mettre chaque rapport d'audit interne à la disposition du public un an après sa rédaction, une fois que l'auditeur interne a validé les mesures prises pour mettre en œuvre la recommandation de l'année précédente; prend note du fait que les membres de la commission du contrôle budgétaire ont le droit de demander un accès confidentiel au rapport d'audit interne relatif à la procédure de décharge;*** se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire du Parlement des activités annuelles d'audit effectuées;
	Or. en

Amendement 19
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. note avec préoccupation qu'en 2024, la Commission n'a répondu, dans les délais prévus par le règlement intérieur du Parlement, qu'à une proportion limitée de questions écrites, avec un taux particulièrement faible pour les questions prioritaires, et, dans de nombreux cas, après l'expiration du délai; rappelle que des réponses fournies en temps utile constituent un élément essentiel du contrôle parlementaire et de la responsabilité démocratique; invite le

Parlement à poursuivre, y compris au niveau politique, des arrangements plus contraignants avec la Commission afin d'assurer des réponses aux questions écrites dans les délais, et à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis;

Or. en

Amendement 20
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que les députés sont protégés par le principe de non-responsabilité pour les votes émis et les opinions exprimées dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'ils sont à l'abri des poursuites et des restrictions de leur liberté personnelle pendant l'exercice de leur mandat au Parlement;

Or. en

Amendement 21
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. rappelle qu'en vertu des articles 1.3.2, 2.7.1 et 2.7.2 de la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, l'ancien groupe politique Identité et démocratie (groupe ID) a présenté, le 8 octobre 2024, son rapport financier final pour la période allant du 1er janvier au 15 juillet 2024;	19. rappelle qu'en vertu des articles 1.3.2, 2.7.1 et 2.7.2 de la réglementation régissant l'utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, l'ancien groupe politique Identité et démocratie (groupe ID) a présenté, le 8 octobre 2024, son rapport financier final pour la période allant du 1***er*** janvier au 15 juillet 2024;

rappelle que l’administration du Parlement a reçu l’intégralité des archives financières du groupe ID au format électronique et sur papier et qu’elle a procédé à une vérification ex post fondée sur les risques des comptes de l’exercice 2024 en privilégiant les contrôles de cohérence et en examinant un échantillon de contrats et de dons présentant un risque élevé; rappelle les conclusions de l’administration du Parlement selon lesquelles au moins 4 333 635,78 EUR des crédits de la ligne budgétaire 400 ont été indûment dépensés par le groupe au cours de la législature 2019-2024, exposant le Parlement à un risque financier élevé; des lacunes ont été constatées dans les procédures de passation des marchés, ce qui constitue un risque élevé pour la réputation du Parlement et pour l’ensemble des groupes politiques et des députés;

rappelle que l’administration du Parlement a reçu l’intégralité des archives financières du groupe ID au format électronique et sur papier et qu’elle a procédé à une vérification ex post fondée sur les risques des comptes de l’exercice 2024 en privilégiant les contrôles de cohérence et en examinant un échantillon de contrats et de dons présentant un risque élevé; rappelle les conclusions de l’administration du Parlement selon lesquelles au moins 4 333 635,78 EUR des crédits de la ligne budgétaire 400 ont été indûment dépensés par le groupe au cours de la législature 2019-2024, exposant le Parlement à un risque financier ***et réputationnel*** élevé; des lacunes ont été constatées dans les procédures de passation des marchés, ce qui constitue un risque élevé pour la réputation du Parlement et pour l’ensemble des groupes politiques et des députés;

Or. en

Amendement 22
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. rappelle qu’en vertu des articles 1.3.2, 2.7.1 et 2.7.2 de la réglementation régissant l’utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, l’ancien groupe politique Identité et démocratie (groupe ID) a présenté, le 8 octobre 2024, son rapport financier final pour la période allant du 1er janvier au 15 juillet 2024; rappelle que l’administration du Parlement a reçu l’intégralité des archives financières du groupe ID au format électronique et sur papier et qu’elle a procédé à une vérification ex post fondée sur les risques des comptes de l’exercice 2024 en	19. rappelle qu’en vertu des articles 1.3.2, 2.7.1 et 2.7.2 de la réglementation régissant l’utilisation des crédits de la ligne budgétaire 400, l’ancien groupe politique Identité et démocratie (groupe ID) a présenté, le 8 octobre 2024, son rapport financier final pour la période allant du 1er janvier au 15 juillet 2024; rappelle que l’administration du Parlement a reçu l’intégralité des archives financières du groupe ID au format électronique et sur papier et qu’elle a procédé à une vérification ex post fondée sur les risques des comptes de l’exercice 2024 en

privilégiant les contrôles de cohérence et en examinant un échantillon de contrats et de dons présentant un risque élevé; rappelle les conclusions de l'administration du Parlement selon lesquelles au moins 4 333 635,78 EUR des crédits de la ligne budgétaire 400 ont été indûment dépensés par le groupe au cours de la législature 2019-2024, exposant le Parlement à un risque financier élevé; des lacunes ont été constatées dans les procédures de passation des marchés, ce qui constitue un risque élevé pour la réputation du Parlement ***et pour l'ensemble des groupes politiques et des députés***;	privilégiant les contrôles de cohérence et en examinant un échantillon de contrats et de dons présentant un risque élevé; rappelle les conclusions de l'administration du Parlement selon lesquelles au moins 4 333 635,78 EUR des crédits de la ligne budgétaire 400 ont été indûment dépensés par le groupe au cours de la législature 2019-2024, exposant le Parlement à un risque financier élevé; des lacunes ont été constatées dans les procédures de passation des marchés, ce qui constitue un risque élevé pour la réputation du Parlement;

Or. en

Amendement 23
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. relève que le Parquet européen a annoncé qu'il avait ouvert une enquête sur l'utilisation abusive présumée des fonds de l'Union par le groupe ID entre 2019 et 2024;	20. relève que le Parquet européen a annoncé ***en juillet 2025*** qu'il avait ouvert une enquête sur l'utilisation abusive présumée des fonds de l'Union par le groupe ID entre 2019 et 2024;

Or. en

Amendement 24
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que l'administration du Parlement a transmis le dossier de l'affaire et qu'elle apporte son entière collaboration	21. souligne que l'administration du Parlement a transmis le dossier de l'affaire et qu'elle apporte son entière collaboration

à l'enquête du Parquet européen; relève que le Bureau souhaite prendre connaissance des résultats de l'enquête du Parquet européen avant d'entamer toute action de recouvrement; estime que l'administration du Parlement ***est autorisée à*** prendre, parallèlement à l'enquête pénale du Parquet européen, des mesures administratives pour protéger les intérêts financiers de l'Union et la réputation du Parlement; estime qu'il est de la plus haute importance que les actions de recouvrement débutent dès que possible, conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'accord de travail entre le Parlement européen et le Parquet européen;	à l'enquête du Parquet européen; relève que le Bureau souhaite prendre connaissance des résultats de l'enquête du Parquet européen avant d'entamer toute action de recouvrement; ***recommande que le procureur de police soit invité à une audition à huis clos avec le Bureau du Parlement européen afin de fournir des éléments concrets sur le calendrier, d'ici l'été prochain;*** estime que l'administration du Parlement ***devrait*** prendre, parallèlement à l'enquête pénale du Parquet européen, des mesures administratives pour protéger les intérêts financiers de l'Union et la réputation du Parlement; estime qu'il est de la plus haute importance que les actions de recouvrement débutent dès que possible ***afin de récupérer l'intégralité des dépenses inéligibles, compte tenu du volume substantiel de preuves recueillies par la DG FINS***, conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'accord de travail entre le Parlement européen et le Parquet européen;

Or. en

Amendement 25
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que l'administration du Parlement a transmis le dossier de l'affaire et qu'elle apporte son entière collaboration à l'enquête du Parquet européen; relève que le Bureau souhaite prendre connaissance des résultats de l'enquête du Parquet européen avant d'entamer toute action de recouvrement; estime que l'administration du Parlement est autorisée à prendre, parallèlement à l'enquête pénale	21. souligne que l'administration du Parlement a transmis le dossier de l'affaire et qu'elle apporte son entière collaboration à l'enquête du Parquet européen; relève que le Bureau souhaite prendre connaissance des résultats de l'enquête du Parquet européen avant d'entamer toute action de recouvrement; estime que l'administration du Parlement est autorisée à prendre, parallèlement à l'enquête pénale

du Parquet européen, des mesures administratives pour protéger les intérêts financiers de l'Union et la réputation du Parlement; estime qu'il est de la plus haute importance que les actions de recouvrement ***débutent dès que possible, conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'accord de travail entre le Parlement européen et le Parquet européen***;	du Parquet européen, des mesures administratives pour protéger les intérêts financiers de l'Union et la réputation du Parlement; estime qu'il est de la plus haute importance que les actions de recouvrement ***et les mesures de protection provisoires (y compris les compensations et/ou réserves à titre préventif, lorsqu'elles sont juridiquement possibles) soient engagées sans retard injustifié et, en tout état de cause, dans un délai clair, tout en respectant pleinement l'enquête du Parquet européen; souligne que les procédures pénales ne peuvent servir de justification générale à l'inaction en matière de recouvrement administratif et d'atténuation des risques***;
	Or. en

Amendement 26
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que l'administration du Parlement a transmis le dossier de l'affaire et qu'elle apporte son entière collaboration à l'enquête du Parquet européen; relève que le Bureau **souhaite** prendre connaissance des résultats de l'enquête du Parquet européen avant d'entamer toute action de recouvrement; ***estime que l'administration du Parlement est autorisée à prendre, parallèlement à l'enquête pénale du Parquet européen, des mesures administratives pour protéger les intérêts financiers de l'Union et la réputation du Parlement; estime qu'il est de la plus haute importance que les actions de recouvrement débutent dès que possible***, conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'accord de travail entre le	21. souligne que l'administration du Parlement a transmis le dossier de l'affaire et qu'elle apporte son entière collaboration à l'enquête du Parquet européen; relève que le Bureau ***attend de*** prendre connaissance des résultats de l'enquête du Parquet européen avant d'entamer toute action de recouvrement; ***relève en outre que***, conformément à l'article 3, paragraphe 3, de l'accord de travail entre le Parlement européen et le Parquet européen***, le Parquet européen informera le Parlement des enquêtes en cours ou clôturées dans lesquelles le Parlement apparaît en position de prendre des mesures de précaution pour protéger les intérêts financiers de l'Union ou d'engager des procédures disciplinaires ou de recouvrement dans les délais***

Parlement européen et le Parquet européen;	***applicables***;

Or. en

Amendement 27
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite le Parlement à veiller à ce que tout membre du personnel impliqué dans la gestion financière de fonds de l'Union européenne soit écarté de ces responsabilités financières pendant toute la durée de toute procédure ou enquête administrative, civile ou pénale en cours concernant un détournement de fonds publics;

Or. en

Amendement 28
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite le Bureau à renforcer la surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance et à fournir des orientations plus précises ***de la DG FINS*** sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs	22. invite le Bureau à renforcer la surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance et à ***renforcer de manière significative les effectifs de la DG FINS responsables de la ligne budgétaire 400, afin qu'ils puissent*** fournir des orientations plus précises sur l'interprétation correcte de la

externes et celles de la DG FINS, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et invite la DG FINS à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;	réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et celles de la DG FINS, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et invite la DG FINS à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;

Or. en

Amendement 29
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite le Bureau à renforcer la surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance et à fournir des orientations plus précises de la DG FINS sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et celles de la DG FINS, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et invite la DG FINS à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;	22. invite le Bureau ***à veiller à ce que les auditeurs externes respectent pleinement la lettre de mission,*** à renforcer la surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance et à fournir des orientations plus précises de la DG FINS sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et celles de la DG FINS, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et invite la DG FINS à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;

Or. en

Amendement 30
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite le Bureau à ***renforcer la*** surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance ***et*** à fournir des orientations plus précises ***de la DG FINS*** sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et celles de la DG FINS, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et ***invite la DG FINS*** à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;	22. invite le Bureau à ***garantir, pour les futurs audits, une*** surveillance ***adéquate*** des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance***; invite la DG FINS*** à fournir des orientations plus précises sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et celles de la DG FINS, ***tout en respectant pleinement l'indépendance des auditeurs,*** notamment en ce qui concerne les marchés publics, et à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;

Or. en

Amendement 31
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite le Bureau à renforcer la surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance ***et*** à fournir des orientations plus précises ***de la DG FINS*** sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et ***celles de la DG FINS***, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et invite la DG FINS à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;	22. invite le Bureau à renforcer la surveillance des groupes par les auditeurs externes en mettant davantage d'heures à la disposition des auditeurs externes pour exercer leur mission de surveillance***; invite la DG FINS*** à fournir des orientations plus précises sur l'interprétation correcte de la réglementation relative à la ligne budgétaire 400 afin d'éviter les disparités entre les considérations des auditeurs externes et ***les siennes***, notamment en ce qui concerne les marchés publics, et invite la DG FINS à proposer davantage de formations et de soutien aux groupes en matière de marchés publics;

Or. fr

Amendement 32
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite le secrétaire général à engager une réflexion sur la réforme du système d'audit externe en place pour contrôler l'utilisation, par les groupes politiques, de la ligne budgétaire 400, et à présenter des propositions avant la fin de l'exercice financier 2026;

Or. en

Amendement 33
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. réitère sa demande au Bureau, telle que stipulée dans l'avis de la commission CONT sous la forme d'une lettre du 15 septembre 2025, d'examiner la faisabilité d'intenter une action civile pour négligence professionnelle contre les auditeurs externes qui ont certifié les comptes du groupe ID sans détecter de violations substantielles des règles applicables à la ligne budgétaire 400; rappelle sa demande adressée au Bureau de suspendre temporairement, pour la durée de l'enquête, les auditeurs externes

ayant certifié les comptes du groupe ID de la liste des cabinets d'audit externes agréés mise à la disposition des groupes politiques, et de les remplacer sans délai afin de garantir un nombre suffisant d'options disponibles pour les groupes politiques;

Or. en

Amendement 34
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. rappelle que, dans son avis au Bureau, la commission CONT a noté que, sauf preuve du contraire, plusieurs éléments peuvent collectivement satisfaire à la base logique de la doctrine de la continuité économique et justifier ainsi de traiter «Patriotes pour l'Europe» (PfE) comme un groupe successeur aux fins du recouvrement; invite l'administration du Parlement à analyser attentivement les comptes 2024 du groupe PfE afin de s'assurer que les irrégularités identifiées par la DG FINS pour ID ne se reproduisent pas dans le nouveau groupe politique;

Or. en

Amendement 35
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. rappelle l'avis de la commission du

contrôle budgétaire adressé au Bureau concernant le groupe politique «Identité et Démocratie» – Dissolution et rapport financier final 2024, tel qu'approuvé le 4 septembre 2025, demandant la mise en œuvre des procédures nécessaires en vue de recouvrer sans délai l'intégralité des dépenses inéligibles, d'évaluer les éventuelles responsabilités des députés et de la hiérarchie concernés pour l'autorisation intentionnelle ou par négligence grave de dépenses irrégulières, et de suspendre temporairement les auditeurs externes ayant certifié les comptes du groupe ID de la liste des cabinets d'audit externes agréés mise à la disposition des groupes politiques;

Or. en

Amendement 36
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. relève que les groupes politiques disposent d'une large autonomie à l'égard de leurs services informatiques, qui servent à stocker des informations ***sensibles sur le plan politique***; souligne que, dans un monde en proie aux instabilités géopolitiques, ces données devraient être stockées sur des serveurs européens par des prestataires européens afin d'éviter tout risque et toute dépendance extérieure; se félicite par conséquent de l'annonce récente de la mise à disposition d'une infrastructure en nuage sécurisée et souveraine afin de supprimer cette dépendance;	23. relève que les groupes politiques disposent d'une large autonomie à l'égard de leurs services informatiques, qui servent à stocker des informations ***liées à leurs activités***; souligne que, dans un monde en proie aux instabilités géopolitiques, ces données devraient être stockées sur des serveurs européens par des prestataires européens afin d'éviter tout risque et toute dépendance extérieure; se félicite par conséquent de l'annonce récente de la mise à disposition d'une infrastructure en nuage sécurisée et souveraine afin de supprimer cette dépendance;

Or. en

Amendement 37
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. souligne qu'il importe de préserver l'intégrité institutionnelle et de prévenir toute ingérence indue; condamne toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du Parlement;	24. souligne qu'il importe de préserver l'intégrité institutionnelle et de prévenir toute ingérence indue; condamne toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du Parlement; ***à cet égard, demande l'extension à deux ans du délai de viduité obligatoire pour les députés européens sortants et les hauts fonctionnaires des institutions de l'Union, au cours duquel il leur est interdit de s'engager dans des activités de lobbying ou de plaidoyer directement liées aux processus législatifs ou réglementaires de l'Union; souligne que cette interdiction inclut notamment la représentation d'intérêts privés ou l'action au nom d'organisations cherchant à influencer les politiques, les décisions budgétaires ou les marchés publics de l'Union, dans le but de réduire le risque d'influence indue et de pratiques de pantouflage;***

Or. en

Amendement 38
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. souligne qu'il importe de préserver l'intégrité institutionnelle et de prévenir toute ingérence indue; condamne toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du Parlement;	24. souligne qu'il importe de préserver l'intégrité institutionnelle et de prévenir toute ingérence ***externe*** indue; condamne toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du Parlement;

Or. en

Amendement 39
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. déplore les tentatives de certaines entités, en particulier des ONG, d'influencer indûment les processus législatifs au sein du Parlement au moyen de fonds de l'Union; relève que la Commission a reconnu l'utilisation par plusieurs ONG de fonds de l'Union pour de telles activités de plaidoyer ciblant le Parlement et a demandé la modification des conventions de subvention concernées, confirmant ainsi leur inadéquation et le risque réputationnel qu'elles comportent; rappelle que des ONG auraient été utilisées comme vecteurs d'ingérence étrangère à la suite des événements de corruption présumée survenus au sein du Parlement;

Or. en

Amendement 40
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. se félicite de l'utilisation accrue du registre de transparence en tant qu'outil d'information et de référence pour les activités de représentation d'intérêts au niveau de l'Union; se félicite du développement de solutions informatiques visant à améliorer le registre de transparence, mais constate que son secrétariat demeure sous-financé et en

sous-effectif; note que la qualité des inscriptions au registre de transparence s'est améliorée et rappelle la nécessité de continuer à renforcer les contrôles de la qualité des données des nouveaux demandeurs; se félicite de l'instauration de normes rigoureuses au Parlement en matière de transparence et d'accès aux institutions de l'Union pour les entités inscrites au registre de transparence; demande l'interconnexion du registre de transparence et du système de transparence financière afin de permettre des vérifications croisées des entités inscrites dans le registre et de contrôler l'adéquation des données soumises; réitère, dans ce contexte, la nécessité d'un examen financier préalable approfondi des entités avant leur inscription au registre de transparence et demande, à cet égard, que le registre soit doté de ressources adéquates pour son fonctionnement et que les règles internes liées au registre de transparence soient effectivement appliquées;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que les allégations d'influences russes au Parlement ont posé des risques graves pour l'intégrité démocratique, certains députés soutenant ouvertement la Russie tout en menant des activités parallèles potentiellement liées, et souligne qu'il faut mettre en place des garanties plus solides;	25. rappelle que les allégations d'influences russes au Parlement ont posé des risques graves pour l'intégrité démocratique, certains députés ***ayant recruté des ressortissants russes favorables au régime du Kremlin comme stagiaires, assistants parlementaires accrédités et conseillers de groupe et*** soutenant ouvertement la Russie tout en menant des activités parallèles

potentiellement liées, et souligne qu'il faut mettre en place des garanties plus solides; ***relève que la réponse du Parlement européen aux ingérences étrangères est devenue plus vigilante; toutefois, des mesures plus robustes doivent encore être adoptées et des réformes internes doivent être mises en place afin de garantir une protection effective contre toute influence extérieure indue;***

Or. en

Amendement 42
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que les allégations ***d'influences*** russes au Parlement ont posé des risques graves pour l'intégrité démocratique***, certains députés soutenant ouvertement la Russie tout en menant des activités parallèles potentiellement liées, et souligne qu'il faut mettre en place des garanties plus solides***;	25. rappelle que les allégations ***extra-européennes, notamment*** russes ***et chinoises*** au Parlement ont posé des risques graves pour l'intégrité démocratique ***une fois de plus en 2024 avec le Huaweigate[2], après plusieurs scandales ayant émaillé la réputation du Parlement européen ces dernières années, comme le Qatargate***; ***rappelle et déplore que, la demande de commission d'enquête n'a jamais abouti;***
	[2] https://www.touteleurope.eu/institutions/soupcons-de-corruption-l-entreprise-chinoise-huawei-au-coeur-d-un-nouveau-scandale-au-parlement-europeen/

Or. fr

Amendement 43
Niclas Herbst

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle que les allégations d'influences russes au Parlement ont posé des risques graves pour l'intégrité démocratique, certains députés soutenant ouvertement la Russie ***tout en menant des*** activités parallèles ***potentiellement liées***, et souligne qu'il faut mettre en place des garanties plus solides;	25. rappelle que les allégations d'influences russes au Parlement ont posé des risques graves pour l'intégrité démocratique, certains députés soutenant ouvertement la Russie ***y compris dans le cadre de leurs*** activités parallèles potentiellement liées, et souligne qu'il faut mettre en place des garanties plus solides;

Or. en

Amendement 44
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. relève que l'année 2024, y compris la période précédant les élections européennes, a été marquée par une intensification des risques d'ingérence étrangère et d'opérations d'influence visant les institutions démocratiques et les représentants élus; rappelle que les allégations publiques et les enquêtes portant sur des tentatives d'influencer les positions politiques et les comportements de vote soulignent la nécessité de mécanismes robustes de prévention et de détection au sein du Parlement; appelle, dès lors, à poursuivre le renforcement des dispositifs internes de protection, des exigences de transparence et de la coopération avec les organes compétents de l'Union, afin de protéger l'intégrité du Parlement et du budget de l'Union;

Or. en

Amendement 45
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. exprime sa profonde préoccupation face aux informations et allégations concernant des activités de surveillance menées par des États membres, notamment le ciblage de responsables politiques, de journalistes et d'acteurs de la société civile au moyen de logiciels espions, susceptibles d'avoir une incidence sur le travail des députés et du Parlement; exhorte le Parlement à renforcer les mesures de protection, notamment la gestion sécurisée des dispositifs, la mise en place de canaux rapides de signalement des incidents pour les députés et le personnel, ainsi que l'organisation régulière de séances d'information sur les menaces, en coopération avec le CERT-UE et les organes compétents de l'Union, tout en garantissant le plein respect des droits fondamentaux et de la protection des données;

Or. en

Amendement 46
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. rappelle que l'article 4 du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de	26. rappelle que l'article 4 du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de

transparence exige que les députés déclarent précisément leurs intérêts financiers; déplore les déclarations insuffisamment détaillées des activités extérieures rémunérées ou non rémunérées, ce qui soulève des préoccupations quant à la qualité des contrôles relatifs aux conflits d'intérêts;	transparence exige que les députés déclarent précisément leurs intérêts financiers; déplore les déclarations insuffisamment détaillées des activités extérieures rémunérées ou non rémunérées, ce qui soulève des préoccupations quant à la qualité des contrôles relatifs aux conflits d'intérêts; ***souligne qu'ils sont essentiels pour assurer l'efficacité de la prévention, de l'identification et de la gestion des conflits d'intérêts;***

Or. en

Amendement 47
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. rappelle que l'article 4 du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence exige que les députés déclarent précisément leurs intérêts financiers; ***déplore*** les déclarations ***insuffisamment détaillées*** des activités extérieures rémunérées ou non rémunérées, ***ce qui soulève des*** préoccupations quant à la qualité des contrôles relatifs aux conflits d'intérêts;	26. rappelle que l'article 4 du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence exige que les députés déclarent précisément leurs intérêts financiers; ***demande que des détails suffisants soient fournis dans*** les déclarations des activités extérieures rémunérées ou non rémunérées, ***afin d'éviter les*** préoccupations quant à la qualité des contrôles relatifs aux conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 48
Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

26 bis. se félicite, dans l'intérêt de la transparence, de la publication obligatoire des réunions et des déclarations d'intérêts privés, en particulier les déclarations de soutien matériel et financier; relève toutefois que le cadre actuel demeure largement formel, avec des contrôles et des mécanismes de vérification limités, ce qui peut réduire son efficacité globale; considère que l'application effective de ce cadre mérite une attention particulière, notamment à la lumière des préoccupations liées aux ingérences étrangères;

Or. en

Amendement 49
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que les déclarations d'intérêts financiers constituent un outil essentiel pour la transparence et la prévention des conflits d'intérêts; relève toutefois que des problèmes récurrents concernant l'exhaustivité et la clarté ont été identifiés; appelle, dès lors, à poursuivre les efforts visant à améliorer les orientations fournies aux députés, ainsi qu'à garantir un suivi proportionné et cohérent par l'administration lorsque des déclarations suscitent des questions, afin d'assurer la sécurité juridique, la transparence et la confiance du public;

Or. en

Amendement 50
Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se dit vivement préoccupé par les affirmations selon lesquelles des États membres se seraient mis à espionner le Parlement; relève que la Commission a créé un groupe interne chargé d'enquêter sur ces affirmations; demande instamment au Parlement de coopérer étroitement avec la Commission et d'être informé des conclusions du groupe de travail pour autant que la communication de ces conclusions ne porte pas préjudice à des procédures judiciaires potentielles ou en cours;	27. se dit vivement préoccupé par les affirmations selon lesquelles des États membres se seraient mis à espionner le Parlement; relève que la Commission a créé un groupe interne chargé d'enquêter sur ces affirmations; demande instamment au Parlement de coopérer étroitement avec la Commission et d'être informé des conclusions du groupe de travail pour autant que la communication de ces conclusions ne porte pas préjudice à des procédures judiciaires potentielles ou en cours; ***demande la mise en place d'une commission d'enquête conformément à l'article 226 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à l'article 215 du règlement intérieur du Parlement européen, afin d'examiner l'ampleur de l'espionnage allégué et toute éventuelle violation du droit de l'Union;***

Or. en

Amendement 51
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se dit vivement préoccupé par les ***affirmations*** selon lesquelles des États membres se seraient mis à espionner le Parlement; relève que la Commission a créé un groupe interne chargé d'enquêter sur ces affirmations; demande instamment au Parlement de coopérer étroitement avec la Commission et d'être informé des conclusions du groupe de travail pour	27. se dit vivement préoccupé par les ***allégations*** selon lesquelles des États membres se seraient mis à espionner le Parlement; relève que la Commission a créé un groupe interne chargé d'enquêter sur ces affirmations; demande instamment au Parlement de coopérer étroitement avec la Commission et d'être informé des conclusions du groupe de travail pour

autant que la communication de ces conclusions ne porte pas préjudice à des procédures judiciaires potentielles ou en cours;	autant que la communication de ces conclusions ne porte pas préjudice à des procédures judiciaires potentielles ou en cours;

Or. fr

Amendement 52
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. se dit vivement préoccupé par les affirmations selon lesquelles des États membres se seraient mis à espionner le Parlement; relève que la Commission a créé un groupe interne chargé d'enquêter sur ces affirmations; demande instamment ***au*** Parlement ***de coopérer étroitement avec*** la Commission et ***d'***être informé des conclusions du groupe de travail pour autant que la communication de ces conclusions ne porte pas préjudice à des procédures judiciaires potentielles ou en cours;	27. se dit vivement préoccupé par les affirmations selon lesquelles des États membres se seraient mis à espionner le Parlement; relève que la Commission a créé un groupe interne chargé d'enquêter sur ces affirmations; demande instamment ***une coopération étroite entre le*** Parlement ***et*** la Commission et ***souhaite*** être informé des conclusions du groupe de travail pour autant que la communication de ces conclusions ne porte pas préjudice à des procédures judiciaires potentielles ou en cours;

Or. en

Amendement 53
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions sont tenues de respecter l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures

fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 54
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. prend acte des potentialités de l'intelligence artificielle (IA) pour assurer une information exacte et transparente au sein de l'Union et de ses institutions, organes et organismes, des systèmes d'IA bien conçus et bien régis étant susceptibles de contribuer à détecter et à atténuer la mésinformation et la désinformation, de favoriser la responsabilité et de maintenir un niveau élevé de transparence afin de préserver la confiance des citoyens et de renforcer la gouvernance démocratique; se dit préoccupé par l'hégémonie des outils d'IA de sociétés de pays tiers ainsi que par des considérations de confidentialité et de protection des données lors du recours à des outils d'IA de tiers; demande une transparence totale à propos de l'utilisation de systèmes d'IA dans les décisions et les procédures ***des institutions de l'Union***, et notamment la publication d'informations détaillées sur les algorithmes, ainsi que des analyses d'impact; demande à l'administration du Parlement de mettre à la disposition des députés et du personnel du Parlement un ensemble d'outils d'IA qui répondent aux besoins professionnels des députés et garantissent la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données qu'ils traitent en utilisant des infrastructures sur site afin d'éviter les fuites de données, et qui ne divulguent pas d'informations à des tiers, conformément	28. prend acte des potentialités de l'intelligence artificielle (IA) pour assurer une information exacte et transparente au sein de l'Union et de ses institutions, organes et organismes, des systèmes d'IA bien conçus et bien régis étant susceptibles de contribuer à détecter et à atténuer la mésinformation et la désinformation, de favoriser la responsabilité et de maintenir un niveau élevé de transparence afin de préserver la confiance des citoyens et de renforcer la gouvernance démocratique; se dit préoccupé par l'hégémonie des outils d'IA de sociétés de pays tiers ainsi que par des considérations de confidentialité et de protection des données lors du recours à des outils d'IA de tiers; demande une transparence totale à propos de l'utilisation de systèmes d'IA dans les décisions et les procédures ***du Parlement***, et notamment la publication d'informations détaillées sur les algorithmes, ainsi que des analyses d'impact; demande à l'administration du Parlement de mettre à la disposition des députés ***ainsi que*** du personnel du Parlement un ensemble d'outils d'IA***, adaptés aux besoins de chaque catégorie,*** qui répondent aux besoins professionnels des députés et garantissent la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données qu'ils traitent en utilisant des infrastructures sur site afin d'éviter les fuites de données, et qui ne divulguent pas

aux politiques en vigueur concernant le recours à l'IA;	d'informations à des tiers, conformément aux politiques en vigueur concernant le recours à l'IA;

Or. en

Amendement 55
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour assurer la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union; demande au Parlement de limiter le recours aux votes secrets aux seules élections et aux votes concernant une personne en particulier;	***supprimé***

Or. en

Amendement 56
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour assurer la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union; ***demande au Parlement de limiter le recours aux votes secrets aux seules élections et aux votes concernant une personne en particulier;***	29. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour assurer la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union;

Or. fr

Amendement 57
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour assurer la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union; ***demande au Parlement de limiter le recours aux*** votes secrets ***aux seules*** élections et ***aux*** votes concernant une personne en particulier;	29. considère que le vote par appel nominal est un instrument clé pour assurer la transparence et la responsabilité envers les citoyens de l'Union; ***relève que, conformément au règlement intérieur, les*** votes secrets ***sont généralement utilisés pour les*** élections et ***pour les*** votes concernant une personne en particulier; ***relève en outre que le vote a également lieu au scrutin secret lorsqu'un nombre de députés ou un ou plusieurs groupes politiques atteignant au moins le seuil élevé le demandent; prend note, dans ce contexte, du fait que la commission AFCO a été chargée d'évaluer l'usage de cette dernière possibilité et attend les conclusions et propositions de la commission;***

Or. en

Amendement 58
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. rappelle que, conformément au Traité sur l'Union européenne, l'objectif de l'Union et de ses institutions est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale, et appelle l'institution à s'investir pleinement et à mobiliser au maximum tous les moyens et ressources dont elle

dispose afin de promouvoir la paix, de mettre fin à la guerre en Ukraine dans les plus brefs délais, de préserver la paix et de renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 59
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande au PE de renforcer la rationalisation de ses services administratifs afin d'éliminer les doublons et de réduire les coûts inutiles; souligne que les économies ainsi réalisées devraient être réaffectées aux priorités stratégiques de l'Union, en particulier la sécurité des frontières, le soutien aux PME, l'agriculture ainsi que la recherche et l'innovation;

Or. fr

Amendement 60
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. rappelle que la direction générale de la présidence (DG PRES) apporte son expertise et facilite le travail législatif et parlementaire de la Présidente, de la plénière et des organes directeurs du Parlement et des députés à chaque étape du processus parlementaire et législatif; rappelle qu'elle est également responsable des relations interinstitutionnelles, du	30. rappelle que la direction générale de la présidence (DG PRES) apporte son expertise et facilite le travail législatif et parlementaire de la Présidente, de la plénière et des organes directeurs du Parlement et des députés à chaque étape du processus parlementaire et législatif; rappelle qu'elle est également responsable des relations interinstitutionnelles, du

soutien protocolaire aux visites officielles et aux manifestations parrainées par la Présidente, de la gestion des informations classifiées de l'Union et de la gestion du courrier officiel et recommandé; relève qu'au 31 décembre 2024, la DG PRES comptait 406 agents, dont 320 fonctionnaires, 29 agents temporaires, 55 agents contractuels, un expert national détaché et un intérimaire;	soutien protocolaire aux visites officielles et aux manifestations parrainées par la Présidente, de la gestion des informations classifiées de l'Union et de la gestion du courrier officiel et recommandé; relève qu'au 31 décembre 2024, la DG PRES comptait 406 agents, dont 320 fonctionnaires, 29 agents temporaires, 55 agents contractuels, un expert national détaché et un intérimaire; ***regrette qu'elle décide unilatéralement, arbitrairement et sans justification aucune, quels amendements correspondant aux textes déposés en plénière, peuvent être déclarés admissibles ou non, sans possibilité de recours;***
	Or. fr

Amendement 61
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. félicite la DG PRES pour son action dans la mise en œuvre et le suivi des nouvelles règles sur l'intégrité et la transparence, qui a notamment consisté à réaliser une première évaluation globale de la mise en œuvre technique de la réforme, à organiser des activités de sensibilisation et à proposer une expertise et des services techniques sur les questions de transparence, d'intégrité et de responsabilité;	33. félicite la DG PRES pour son action dans la mise en œuvre et le suivi des nouvelles règles sur l'intégrité et la transparence, qui a notamment consisté à réaliser une première évaluation globale de la mise en œuvre technique de la réforme, à organiser des activités de sensibilisation et à proposer une expertise et des services techniques sur les questions de transparence, d'intégrité et de responsabilité; ***souligne toutefois que le Parlement reste incapable de lutter efficacement contre la corruption et les malversations financières au sein de sa propre institution malgré le renforcement des mesures depuis l'affaire du Qatargate qui avait mis en évidence les faiblesses des mécanismes de contrôle interne du Parlement, et l'application d'une politique de deux poids, deux mesures, qui a***

protégé certains groupes politiques ; au vu du scandale du Huaweigate[1] en 2024 et la révélation de l'affaire LIFE relative au Green deal qui a suivi, recommande d'avoir recours à une commission d'enquête pour évaluer l'efficacité des mesures adoptées par le Parlement, pour éviter les affaires de corruption et de comportement répréhensible à grande échelle, ainsi que les conflits d'intérêts;

[1] https://www.touteleurope.eu/institutions/soupcons-de-corruption-l-entreprise-chinoise-huawei-au-coeur-d-un-nouveau-scandale-au-parlement-europeen/

Or. fr

Amendement 62
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. félicite la DG PRES pour son action dans la mise en œuvre et le suivi des nouvelles règles sur l'intégrité et la transparence, qui a notamment consisté à réaliser une première évaluation globale de la mise en œuvre technique de la réforme, à organiser des activités de sensibilisation et à proposer une expertise et des services techniques sur les questions de transparence, d'intégrité et de responsabilité;	33. félicite la DG PRES pour son action dans la mise en œuvre et le suivi des nouvelles règles sur l'intégrité et la transparence, qui a notamment consisté à réaliser une première évaluation globale de la mise en œuvre technique de la réforme, à organiser des activités de sensibilisation et à proposer une expertise et des services techniques sur les questions de transparence, d'intégrité et de responsabilité; ***se félicite en outre du rôle du comité consultatif sur la conduite des députés dans la surveillance du respect, par les députés, du code de conduite et de ses mesures d'application;***

Or. en

Amendement 63
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. demande que le Parlement publie un rapport annuel sur les mesures disciplinaires prises à l'encontre des députés ou des membres du personnel reconnus coupables de manquements à l'éthique, en garantissant une responsabilité et une transparence totales et en indiquant les noms des députés concernés au cas où cela ne figurerait pas dans le rapport annuel du comité consultatif sur la conduite des membres; recommande à ses services de fournir une fonction de recherche permettant de trouver plus facilement les mentions des sanctions appliquées dans les procès-verbaux du Parlement et les profils des députés sur son site web;

Or. en

Amendement 64
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. demande la poursuite ***et le renforcement*** du dialogue et de la coopération interinstitutionnels sur l'intégrité***,*** la transparence ***et les normes éthiques*** au sein des institutions de l'Union;	34. demande la poursuite du dialogue et de la coopération interinstitutionnels sur l'intégrité ***et*** la transparence au sein des institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 65
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. se félicite du fait que la DG PRES a poursuivi sa coopération efficace avec le Conseil et la Commission sur tous les éléments concernant le secrétariat interinstitutionnel du registre de transparence, en vue de continuer à améliorer le fonctionnement du registre;

Or. en

Amendement 66
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. relève que le traitement interne, y compris la révision, la traduction et les vérifications de recevabilité, contribue au délai global de transmission des questions écrites; invite l'administration à poursuivre la rationalisation de ces procédures, tout en respectant pleinement les exigences de qualité linguistique et de protection des données, afin de soutenir plus efficacement le travail de contrôle des députés;

Or. en

Amendement 67
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution

Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. se félicite que le Parlement ait récemment engagé la procédure législative visant à modifier le droit électoral de l'Union afin d'introduire une nouvelle option temporaire de vote par procuration pour les députées en fin de grossesse et au début de leur maternité; se félicite que, par son vote en plénière du 13 novembre 2025, le Parlement se soit engagé en faveur de l'égalité de genre, de l'inclusivité et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, même si un congé parental élargi ne relève pas du champ d'application de l'acte; réitère sa demande de permettre aux députés d'exercer leur droit de vote à distance également pendant une maladie de longue durée ou en cas de force majeure, ce qui leur permettrait d'exercer leur fonction tout en tirant parti de l'effort administratif et de l'investissement financier considérables que le Parlement a consentis dans des solutions techniques pour permettre le vote à distance pendant la pandémie;

Or. en

Amendement 68
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. relève que les données actualisées de présence au niveau des commissions ne sont actuellement pas disponibles; souligne que l'accès à de telles données renforcerait la capacité de la commission CONT à contrôler l'utilisation efficiente des ressources financières; invite les

services du Parlement à publier chaque année ces chiffres de présence au niveau des commissions pour la commission CONT;

Or. en

Amendement 69
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 36 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 ter. rappelle que, conformément au traité sur l'Union européenne, le Parlement a son siège à Strasbourg, où se tiennent les 12 périodes de sessions plénières mensuelles, et que toute modification des traités requiert l'unanimité des États membres; rappelle qu'une grande majorité du Parlement soutient son droit à établir son siège et l'instauration d'un siège unique pour garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union et pour assumer sa responsabilité en tant qu'institution de réduire son empreinte carbone;

Or. en

Amendement 70
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. note que la direction générale de la communication (DG COMM) a pour mission de veiller à ce que les citoyens comprennent ***l'importance*** du Parlement	37. note que la direction générale de la communication (DG COMM) a pour mission de veiller à ce que les citoyens comprennent ***le fonctionnement*** du

afin qu'ils puissent mieux prendre part au processus démocratique européen;
souligne que ses principales missions sont de collaborer avec les médias, d'informer, d'expliquer et de renforcer la visibilité des travaux du Parlement, de sensibiliser les citoyens de tous les États membres***, les parties prenantes et les leaders d'opinion*** aux travaux du Parlement par l'intermédiaire des bureaux de liaison du Parlement européen situés dans les États membres, de favoriser les interactions avec les citoyens grâce au renforcement des projets destinés aux visiteurs, des manifestations et des campagnes d'information et grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux, et de fournir une expertise aux députés et aux groupes politiques sur des sujets tels que l'analyse stratégique des médias et le suivi de l'opinion publique;

Parlement ; souligne que ses principales missions sont de collaborer avec les médias, d'informer, d'expliquer et de renforcer la visibilité des travaux du Parlement, de sensibiliser les citoyens de tous les États membres aux travaux du Parlement par l'intermédiaire des bureaux de liaison du Parlement européen situés dans les États membres, de favoriser les interactions avec les citoyens grâce au renforcement des projets destinés aux visiteurs, des manifestations et des campagnes d'information et grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux, et de fournir une expertise aux députés et aux groupes politiques sur des sujets tels que l'analyse stratégique des médias et le suivi de l'opinion publique;

Or. fr

Amendement 71
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. ***reconnaît*** que la communication relative aux élections européennes ***a*** constitué l'une des activités prioritaires de la DG COMM en 2024, notamment ***grâce à*** la campagne de communication «Go-to-vote», ***aux*** partenariats conclus avec plus de 300 organisations de la société civile ***et aux*** séances d'information dont ont bénéficié plus de 18 000 journalistes; observe que les projets stratégiques de la DG COMM en 2024, dont le taux de réalisation est de 94 %, étaient tous axés sur les élections européennes, les 6 % restants ayant trait à la mise en place de la	39. ***regrette*** que la communication relative aux élections européennes ***ait*** constitué l'une des activités prioritaires de la DG COMM en 2024 ***pour un montant colossal de 37 millions d'euros auxquels s'ajoutent 11,7 millions d'euros de subventions***, notamment ***portant sur*** la campagne de communication «Go-to-vote», ***en finançant des entités dont le lien avec le processus démocratique européen interroge fortement: des médias nationaux y compris de service public, connus pour aller à l'encontre du respect de neutralité politique pour certains (France Télévisions en France), des***

nouvelle structure du site internet;	partenariats conclus avec plus de 300 organisations de la société civile ***comme des ONG (tel que OXFAM), 200 multinationales (tel que Coca-Cola), 200 créateurs de contenus et des*** séances d'information dont ont bénéficié plus de 18 000 journalistes; observe que les projets stratégiques de la DG COMM en 2024, dont le taux de réalisation est de 94 %, étaient tous axés sur les élections européennes, les 6 % restants ayant trait à la mise en place de la nouvelle structure du site internet; ***regrette vivement que la finalité de ce poste budgétaire en période électorale, ait été de servir l'intérêt d'une communication orientée politiquement en faveur de plus d'intégration européenne, au détriment de la souveraineté des États membres et de la démocratie;***

Or. fr

Amendement 72
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. par ailleurs, dans le cadre du processus démocratique, s'inquiète que certains partis et candidats importants aient été exclus du débat Eurovision organisé par l'European Broadcasting Union (EBU) au sein du Parlement européen en vue des élections européennes et donc avec sa participation financière; rappelle les préoccupations figurant dans le rapport de l'OSCE, notamment les interrogation concernant l'impact «sur l'intégrité globale des élections, en particulier lorsqu'elles s'accompagnent d'une participation limitée du public au débat politique», le fait que «dans certains pays, des hauts dirigeants ont utilisé leur position

officielle pour promouvoir leur parti» comme ce fut le cas du Premier ministre français d'alors» et «Cependant, la participation à ce débat était limitée aux Spitzenkandidaten désignés par les groupes politiques existants au sein du Parlement européen actuel. Une telle approche a empêché quatre partis politiques de participer et n'est pas conforme au paragraphe 7.8 du Document de Copenhague de l'OSCE de 1990»; rappelle l'interdiction de financer les partis politiques européens avec le budget du Parlement destiné à la promotion du Parlement, constituant ainsi un avantage financier aux partis qui est interdit par le Règlement 1141/2014 et devrait faire l'objet de sanctions financières par l'APPF; déplore la discrimination persistante des institutions européennes à l'égard d'élus du fait de leur couleur politique et que le Parlement, lieu de la démocratie par essence, contribue à financer cela en connaissance de cause et en méconnaissance des règles;

Or. fr

Amendement 73
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. demande au Parlement européen de mener une évaluation ex post rigoureuse de l'efficacité de ses campagnes de communication menées en 2024, en s'appuyant sur des indicateurs clés de performance (ICP) strictement définis; exhorte l'administration à mettre immédiatement fin aux stratégies de communication et aux formats de médias sociaux qui enregistrent systématiquement une interaction

négligeable ou qui ne trouvent pas d'écho auprès des citoyens, afin de garantir une utilisation prudente et efficace de l'argent des contribuables; demande que les futurs budgets de communication soient strictement liés à des analyses d'impact mesurables;

Or. en

Amendement 74
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. relève que le Parlement européen n'est pas tenu d'assurer une présence sur toutes les plateformes de médias sociaux existantes;

Or. en

Amendement 75
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. souligne le rôle essentiel du Bureau européen de liaison pour la construction de la paix (EPLO) à Washington dans la promotion des relations transatlantiques et le renforcement des liens entre les parlements des États-Unis et de l'Union européenne; souligne que, compte tenu de la nouvelle administration américaine et des nouveaux défis mondiaux, le rôle de l'EPLO à Washington est encore plus crucial; demande une augmentation du

budget et du personnel afin de soutenir les activités de l'EPLO à Washington, en particulier pour renforcer les liens stratégiques avec divers organes du Congrès américain, identifier les questions législatives clés d'intérêt mutuel, assurer un échange d'informations efficace grâce à de nouveaux canaux de communication, renforcer la coopération avec la délégation de l'Union à Washington, et améliorer la compréhension et la perception mutuelles entre les gouvernements, ainsi que pour faciliter une communication et une collaboration renforcées entre le Parlement européen et le Congrès américain;

Or. en

Amendement 76
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. demande un audit de performance des bureaux de liaison du Parlement européen (EPLO) et invite la Cour des comptes européenne à évaluer leur rapport coût-efficacité; demande que cette évaluation porte spécifiquement sur la nécessité de maintenir des locaux physiques dans les États membres; attend de l'administration qu'elle propose un plan de restructuration visant à rationaliser le réseau des bureaux de liaison afin d'identifier des économies et d'améliorer le fonctionnement efficace du Parlement;

Or. en

Amendement 77
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. relève que 14 centres Europa Experience étaient ouverts en 2024 et qu'ils ont attiré 957 209 visiteurs au total, leur nombre variant considérablement, Strasbourg (381 687) et Berlin (122 672) en attirant le plus grand nombre et Copenhague (18 182) et Dublin (8 312) en attirant le moins; prend acte de l'observation selon laquelle les centres Europa Experience servent de plateforme de l'Union pour l'engagement démocratique des bureaux de liaison dans les États membres respectifs et qu'ils permettent d'intéresser un plus large public aux messages du Parlement;	42. relève que 14 centres Europa Experience étaient ouverts en 2024 et qu'ils ont attiré 957 209 visiteurs au total, leur nombre variant considérablement, Strasbourg (381 687) et Berlin (122 672) en attirant le plus grand nombre et Copenhague (18 182) et Dublin (8 312) en attirant le moins***, le centre de Dublin n'ayant toutefois ouvert qu'en octobre 2024***; prend acte de l'observation selon laquelle les centres Europa Experience servent de plateforme de l'Union pour l'engagement démocratique des bureaux de liaison dans les États membres respectifs et qu'ils permettent d'intéresser un plus large public aux messages du Parlement;

Or. en

Amendement 78
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. dénonce le coût exorbitant des centres Europa Experience de près de 13 millions d'euros en 2024 et un investissement initial de 112 millions d'euros depuis leur ouverture; constate l'intérêt limité de ces centres, hormis servir de vecteur de propagande en faveur de davantage d'intégration européenne au détriment de la souveraineté des États membres; se dit scandalisé du faramineux et aberrant coût moyen par visiteur en

2024, allant jusqu'à 70 euros par personne pour le centre de Paris, constituant un cas évident de gabegie; enfin, déplore l'ouverture de nouveaux centres dans des États non membres de l'Union: Panama, Moldavie, Albanie[1];

[1] https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20250310IPR27226/european-parliament-to-establish-western-balkans-office-in-albania

Or. fr

Amendement 79
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. souligne qu'il importe d'évaluer de manière approfondie les enseignements tirés jusqu'à présent des centres Europa Experience, en particulier en ce qui concerne la recherche de bâtiments adéquats ***et la manière d'intéresser effectivement les groupes cibles, de recenser les bonnes pratiques et d'adapter le développement futur des centres Europa Experience aux besoins locaux et aux effets positifs avérés***; souligne que cette réévaluation devrait guider les futurs ajustements ou reconsidérations dans la ***poursuite de l'expansion, en veillant à ce que tout investissement futur soit plus efficace pour atteindre l'objectif visé, à savoir rapprocher le Parlement des citoyens et améliorer leur compréhension du processus démocratique de l'Union***;	43. souligne qu'il importe d'évaluer de manière approfondie les enseignements tirés jusqu'à présent des centres Europa Experience, en particulier en ce qui concerne la recherche de bâtiments adéquats ; souligne que cette réévaluation devrait guider les futurs ajustements ou reconsidérations dans la ***recherche d'économie budgétaire***;

Or. fr

Amendement 80
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. souligne qu'il importe d'évaluer de manière approfondie les enseignements tirés jusqu'à présent des centres Europa Experience, en particulier en ce qui concerne la recherche de bâtiments adéquats et la manière d'intéresser effectivement les groupes cibles, de recenser les bonnes pratiques et d'adapter le développement futur des centres Europa Experience aux besoins locaux et aux effets positifs avérés; souligne que cette réévaluation devrait guider les futurs ajustements ou reconsidérations dans la poursuite de l'expansion, en veillant à ce que tout investissement futur soit plus efficace pour atteindre l'objectif visé, à savoir rapprocher le Parlement des citoyens et améliorer leur compréhension du processus démocratique de l'Union;	43. souligne qu'il importe d'évaluer de manière approfondie les enseignements tirés jusqu'à présent des centres Europa Experience, en particulier en ce qui concerne la recherche de bâtiments adéquats et la manière d'intéresser effectivement les groupes cibles, de recenser les bonnes pratiques et d'adapter le développement futur des centres Europa Experience aux besoins locaux et aux effets positifs avérés; souligne que cette réévaluation devrait guider les futurs ajustements ou reconsidérations dans la poursuite de l'expansion, ***voire d'éventuelles fermetures lorsque cela s'avère nécessaire si les centres ne démontrent pas leur efficacité,*** en veillant à ce que tout investissement futur soit plus efficace pour atteindre l'objectif visé, à savoir rapprocher le Parlement des citoyens et améliorer leur compréhension du processus démocratique de l'Union;

Or. en

Amendement 81
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. demande une définition claire des indicateurs de résultats pour les centres Europa Experience; demande que ce programme fasse l'objet d'une évaluation indépendante afin de démontrer clairement ce qui a été offert aux citoyens

en contrepartie des fonds publics; insiste sur le fait que si le programme ne parvient pas à démontrer une réelle valeur ajoutée au regard des fonds engagés, il doit être arrêté;

Or. en

Amendement 82
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. rappelle que la nouvelle réglementation en ce qui concerne le versement de subventions aux groupes de visiteurs parrainés a été adoptée par le Bureau le 11 septembre 2023, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2024; relève qu'en 2024, 300 000 visiteurs parrainés ou non ont été invités par les députés à Bruxelles et à Strasbourg; relève que les subventions versées à ces groupes de visiteurs ont représenté 17 % des dépenses de la DG COMM en 2024; ***estime que des*** actions supplémentaires ***sont*** menées par les groupes politiques, ***qui aident également*** leurs députés ***à organiser des activités de sensibilisation des*** citoyens, ***et notamment des*** jeunes, ***leur permettant de s'informer des*** travaux des députés à Strasbourg et à Bruxelles grâce au financement des crédits relevant de la ligne budgétaire 400;	44. rappelle que la nouvelle réglementation en ce qui concerne le versement de subventions aux groupes de visiteurs parrainés a été adoptée par le Bureau le 11 septembre 2023, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2024; relève qu'en 2024, 300 000 visiteurs parrainés ou non ont été invités par les députés à Bruxelles et à Strasbourg; relève que les subventions versées à ces groupes de visiteurs ont représenté 17 % des dépenses de la DG COMM en 2024; ***relève les*** actions supplémentaires menées par les groupes politiques ***pour aider*** leurs députés ***dans leurs interactions avec les*** citoyens, ***y compris les*** jeunes, ***afin de garantir une information adéquate sur les*** travaux des députés à Strasbourg et à Bruxelles grâce au financement des crédits relevant de la ligne budgétaire 400;

Or. en

Amendement 83
Dick Erixon

Proposition de résolution

Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. relève que le Parlement a l'habitude de financer des organisations médiatiques et des organisations militantes [1 bis] qui font pression en faveur d'une plus grande centralisation du pouvoir de décision au sein des institutions de l'Union;
	1 bis ***https://www.brusselsreport.eu/2021/07/07/how-the-european-parliament-financially-supports-mass-media/***

Or. en

Amendement 84
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 45 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 ter. rejette le financement d'organisations militantes et considère que ces pratiques nuisent à la réputation du Parlement, lequel, en tant qu'institution, devrait être politiquement neutre;

Or. en

Amendement 85
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 45 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

45 quater. se félicite de la suspension de certains appels à propositions[1 bis]; demande des rapports détaillés sur les raisons de cette suspension ainsi que sur les critères qui encadreront les futurs appels; appelle à un renforcement des mécanismes de contrôle avant la reprise de ces programmes de financement;

1 bis

https://www.europarl.europa.eu/contracts-and-grants/fr/grants/media-and-events

Or. en

Amendement 86
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 45 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 quinquies. souligne que l'écosystème médiatique couvrant les affaires du Parlement européen est de plus en plus composé de consortiums financièrement dépendants de la ligne budgétaire «Actions multimédias» de la Commission européenne; relève qu'à la suite d'un appel à propositions de 8 millions d'euros lancé en 2024, trois grands projets paneuropéens (European Newsroom[1 bis], EMOVE[1 ter] et Pulse[1 quater]) ont été sélectionnés pour créer ou renforcer des équipes de journalistes chargées spécifiquement de couvrir les affaires de l'Union européenne[1 quinquies]; met en garde contre le fait que cela crée une dépendance structurelle dans laquelle les entités chargées de tenir les députés européens responsables dépendent elles-mêmes de financements de l'Union;

[1 bis] Le consortium est composé de: dpa

(Allemagne, coordinateur), AFP (France), AGERPRES (Roumanie), ANSA (Italie), APA (Autriche), ATA (Albanie), Belga (Belgique), BTA (Bulgarie), EFE et Europapress (Espagne), FENA (Bosnie-Herzégovine), HINA (Croatie), MIA (Macédoine du Nord), STA (Slovénie), Tanjug (Serbie), TASR (Slovaquie), TT (Suède), AMNA (Grèce), ANP (Pays-Bas), PAP (Pologne), ČTK (Tchéquie), LUSA (Portugal) et Ritzau (Danemark). Ukrinfom (Ukraine) demeure un partenaire solidaire. (Financement de l'UE: 2,3 millions d'euros).

[1 ter] ***Le consortium est composé de: ARTE (France, coordinateur), El País (Espagne), Gazeta Wyborcza (Pologne), Internazionale (Italie), Kathimerini (Grèce), Le Soir (Belgique), Telex.hu (Hongrie), ir.lv (Lettonie), BIRN Hub (Balkans), ORF (Autriche), RTBF (Belgique), Arte Deutschland (Allemagne), RTVE (Espagne) et SSR SRG (Suisse). (Financement de l'UE: 3,85 millions d'euros).***

[1 quater] ***Le consortium est composé de: Centro per la Cooperazione Internazionale / OBC Transeuropa (Italie, coordinateur), n-ost (Allemagne), Voxeurop (France), Delfi (Lituanie), Deník Referendum (Tchéquie), Der Standard (Autriche), EFSYN (Grèce), El Confidencial (Espagne), Gazeta Wyborcza (Pologne), Hotnews (Roumanie), HVG (Hongrie), Il Sole 24 Ore (Italie) et Mediapool (Bulgarie). (Financement de l'UE: 1,87 million d'euros).***

[1 quinquies] ***https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/news/three-media-consortia-selected-report-european-affairs***

Or. en

Amendement 87
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 45 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 sexies. exprime sa profonde préoccupation quant à l'expansion de ce modèle de financement, en notant que la Commission européenne a adopté une décision de financement pour 2025 allouant un total de 20,9 millions d'euros à ces actions[1 bis]; souligne que cela représente une augmentation de plus de 160 % par rapport à l'appel à propositions de référence de 2024; avertit qu'un afflux aussi important de financements exécutifs, en l'absence de transparence et de contrôle indépendant, risque de compromettre l'objectivité de la couverture médiatique concernant les travaux du Parlement;

[1 bis] https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/2025-financing-decision-multimedia-actions

Or. en

Amendement 88
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 45 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 septies. demande à l'Union d'être franche et transparente avec les citoyens en ce qui concerne les médias ou les organisations militantes que les institutions ont financés; demande instamment au Parlement d'aller au-delà des exigences minimales fixées par le

règlement financier et de divulguer sans délai toutes les aides et subventions accordées;

Or. en

Amendement 89
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 45 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 octies. reconnaît que ces pratiques nuisent à l'indépendance des journalistes censés surveiller les travaux des institutions de l'Union et estime donc nécessaire de cesser de financer des organisations médiatiques avec les fonds de l'Union;

Or. en

Amendement 90
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 45 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 nonies. se félicite de la création d'un groupe de travail dédié au contrôle du financement des ONG, qui pourrait apporter un éclairage supplémentaire sur la question du financement des médias par l'Union européenne; rappelle les conclusions de la Cour des comptes européenne (rapport spécial 11/2025), qui a averti que les financements de l'Union accordés aux ONG dans le cadre des politiques internes n'étaient pas suffisamment transparents et que la Commission et les autres organismes

chargés de leur mise en œuvre ne vérifiaient pas de manière proactive le respect des valeurs de l'Union; invite la Cour des comptes européenne à examiner spécifiquement le financement des médias;

Or. en

Amendement 91
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 45 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 decies. demande à l'administration du Parlement d'initier la création d'un portail interinstitutionnel unifié de transparence des médias, permettant de divulguer l'ensemble des médias bénéficiant de fonds de l'Union, qu'ils proviennent du budget de la Commission ou de celui du Parlement; insiste pour que ce portail fournisse des données détaillées sur les sous-subventions au sein des consortiums, afin de permettre aux citoyens d'identifier la source ultime du financement des contenus d'information portant sur les activités des députés européens, garantissant ainsi que les «chiens de garde» de la démocratie demeurent transparents quant à leurs sources de financement;

Or. en

Amendement 92
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. se félicite qu'en 2024, la DG PERS ait continué d'organiser des concours et des procédures de sélection et de gérer une réserve croissante de candidats et qu'elle ait également organisé quatre concours réservés à certaines nationalités; salue les efforts déployés par la DG PERS pour organiser les concours, veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais et maintenir les normes de qualité nécessaires; se félicite que plus de 441 candidats aient été inscrits avec succès sur des listes de réserve; regrette toutefois que l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) ait rencontré des problèmes systématiques dans l'organisation des concours et qu'il n'existe pas de réserve de candidats adaptée aux besoins du Parlement; déplore que la durée moyenne pour chaque concours entre la publication de l'avis de concours et l'entretien final soit supérieure à un an; reconnaît les difficultés générales rencontrées par la DG PERS et d'autres directions générales pour attirer et retenir les talents, ce qui a une incidence sur la performance du personnel du Parlement; demande des procédures de sélection plus efficaces, mieux ciblées et plus courtes, ce qui permettrait d'accroître l'attractivité du Parlement en tant qu'employeur et aiderait les DG à recruter rapidement les profils spécialisés nécessaires pour assurer leurs travaux;	48. se félicite qu'en 2024, la DG PERS ait continué d'organiser des concours et des procédures de sélection et de gérer une réserve croissante de candidats et qu'elle ait également organisé quatre concours réservés à certaines nationalités; salue les efforts déployés par la DG PERS pour organiser les concours, veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais et maintenir les normes de qualité nécessaires; se félicite que plus de 441 candidats aient été inscrits avec succès sur des listes de réserve; regrette toutefois que l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) ait rencontré des problèmes systématiques dans l'organisation des concours et qu'il n'existe pas de réserve de candidats adaptée aux besoins du Parlement; déplore que la durée moyenne pour chaque concours entre la publication de l'avis de concours et l'entretien final soit supérieure à un an; reconnaît les difficultés générales rencontrées par la DG PERS et d'autres directions générales pour attirer et retenir les talents, ce qui a une incidence sur la performance du personnel du Parlement; demande des procédures de sélection plus efficaces, mieux ciblées et plus courtes, ce qui permettrait d'accroître l'attractivité du Parlement en tant qu'employeur et aiderait les DG à recruter rapidement les profils spécialisés nécessaires pour assurer leurs travaux; ***souligne que les procédures de sélection doivent être menées sans qu'il y ait deux poids deux mesures ni préférence indue, et dans le plein respect des principes d'égalité de traitement et d'équilibre géographique, afin de garantir une représentation équitable de tous les États membres;***
	Or. en

Amendement 93
Jacek Protas

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. se félicite de l'organisation de concours par nationalité par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général ***à rendre compte*** à l'autorité de décharge ***des*** progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;	49. se félicite de l'organisation de concours par nationalité par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés***; souligne cependant qu'une analyse des chiffres du personnel du Parlement par nationalité et par groupe de fonctions révèle un déséquilibre persistant dans la progression de la carrière, le personnel de certains États membres, bien que bien représenté dans l'administration, restant sous-représenté dans les groupes de fonctions supérieurs et dans les postes de décision***; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; ***estime que cette situation est révélatrice d'un problème structurel lié non seulement au recrutement, mais aussi aux perspectives de progression de carrière et de promotion; rappelle que l'article 27 du statut exige un recrutement sur une base géographique aussi large que possible***; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général***, en coopération avec la DG PERS, à proposer des mesures spécifiques, mesurables et assorties d'échéances spécifiques pour remédier à ces déséquilibres et à communiquer régulièrement des rapports à la commission du contrôle budgétaire et*** à l'autorité de décharge ***sur les*** progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;

Or. pl

Amendement 94
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. ***se félicite de*** l'organisation de concours par nationalité par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;	49. ***relève*** l'organisation de concours par nationalité par le Parlement dans le but d'améliorer l'équilibre géographique des membres du personnel du Parlement en élargissant la réserve de candidats issus d'États membres sous-représentés***; rappelle que l'article 27 du statut stipule que l'équilibre géographique ne peut être réalisé que par des mesures appropriées et justifiées, que les concours doivent toujours être fondés sur le mérite et respecter les principes fondamentaux tels que l'égalité, la non-discrimination et la proportionnalité***; déplore le déséquilibre géographique au sein de l'encadrement supérieur et intermédiaire du Parlement; insiste sur le fait que des améliorations sont nécessaires et invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge des progrès accomplis pour corriger le déséquilibre géographique au sein du personnel du Parlement;

Or. en

Amendement 95
Jacek Protas

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. souligne que les déséquilibres géographiques dans l'encadrement supérieur et dans les postes de décision ne peuvent être corrigés efficacement que par une augmentation de la transparence et une surveillance systématique; invite

par conséquent le secrétaire général et la DG PERS à présenter à la commission du contrôle budgétaire des rapports réguliers et structurés sur l'équilibre géographique au sein du personnel du Parlement; souligne que ces rapports devraient aller au-delà de l'effectif total et inclure, en particulier, des données sur la progression de carrière et les promotions par nationalité et par groupe de fonctions, la nomination à des postes de décision et d'encadrement supérieur, la participation à des programmes de gestion des talents et de leadership, et le recours à des nominations et des fonctions temporaires dans le cadre de la progression de carrière; souligne que ces rapports devraient permettre à la commission CONT d'évaluer si les dispositions de fond en matière de promotion fonctionnent de manière efficace et équitable pour tous les États membres;

Or. pl

Amendement 96
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. rappelle que le Parlement a internalisé certains de ses services, tels que les services de sécurité et les services informatiques, et réitère sa demande de mener une étude de faisabilité sur l'internalisation d'autres services tels que la restauration et le nettoyage, afin de disposer d'une analyse coûts-bénéfices raisonnable, et de présenter les résultats à la commission du contrôle budgétaire; rappelle que l'internalisation améliorerait les conditions de travail et la sécurité de l'emploi des travailleurs présents dans les locaux du Parlement européen, lesquels

devraient être considérés comme égaux, quel que soit leur statut;

Or. en

Amendement 97
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. relève l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle et des outils fondés sur de grands modèles de langage dans la gestion des ressources humaines, notamment pour l'appui au recrutement, l'analyse de documents et l'aide à la décision; souligne la nécessité d'une gouvernance claire, d'une supervision humaine, de la transparence et de garanties solides en matière de protection des données; demande à l'administration d'informer l'autorité de décharge de la portée, de l'analyse des risques et des garanties éthiques de ces outils, y compris de leur conformité avec les valeurs de l'Union et les droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 98
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. constate que les travaux des APA font partie intégrante des travaux des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en	51. constate que les travaux des APA font partie intégrante des travaux des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en

2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA;	2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA***, mais continue de regretter que les rôles actuels ne tiennent pas compte du fait que les APA se trouvent dans une position particulièrement vulnérable dans les cas de dénonciation en raison de leur situation contractuelle spécifique***; ***demande donc à nouveau au Secrétaire général de fournir aux APA lanceurs d'alerte une protection similaire à celle des victimes de harcèlement, notamment en ce qui concerne les mesures provisoires pendant l'enquête administrative et les mesures de protection concernant l'anonymat, la rémunération jusqu'à la fin du contrat, le transfert de poste et la protection contre les représailles; demande au Bureau et à l'administration du Parlement de consulter régulièrement et officiellement le comité des APA sur les révisions et les réformes qui ont une incidence directe sur les droits des APA; invite l'administration du Parlement à étudier la possibilité d'introduire un délai de préavis dans les contrats des APA en cas de départ inattendu d'un député, qu'il soit volontaire ou involontaire; demande au Bureau et à la Conférence des présidents de modifier les règles actuelles afin de permettre aux APA, sous certaines conditions et eu égard aux limites logistiques des missions, d'accompagner les députés lors de délégations et de missions officielles du Parlement, comme cela a été rappelé dans plusieurs résolutions de décharge; se félicite que les règles relatives au remboursement des missions des APA entre les trois lieux de travail aient été alignées sur celles applicables aux fonctionnaires, de manière à garantir l'égalité de traitement des APA;***
	Or. en

Amendement 99
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. constate que les travaux des APA font partie intégrante des travaux des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA;	51. constate que les travaux des APA font partie intégrante des travaux des députés et donc du Parlement; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, leur statut a été protégé par la réglementation au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA; ***demande le respect des règles en vigueur; relève que, depuis lors, les APA participent à des missions officielles dans les trois lieux de travail du Parlement; se félicite que les règles relatives au remboursement des missions des APA entre les trois lieux de travail aient été alignées sur celles applicables aux fonctionnaires, de manière à garantir l'égalité de traitement des APA;***

Or. en

Amendement 100
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. rappelle que les APA, quelles que soient leur expérience et leurs qualifications, sont exclus de la participation aux concours internes du Parlement; invite le Bureau à étudier la possibilité de permettre aux APA, dans des conditions qui restent à déterminer, de participer à des concours internes de la

même manière que le personnel du Parlement; souligne qu'une plus grande participation des APA dans les structures internes du Parlement pourrait se traduire par une main-d'œuvre plus inclusive, plus diversifiée et plus équilibrée sur le plan géographique; met l'accent sur l'importance du maintien et du transfert des connaissances au sein du Parlement en ce qui concerne les méthodes de travail internes;

Or. en

Amendement 101
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. demande une nouvelle fois à la Conférence des présidents et au Bureau de réviser les dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations et les missions en dehors de l'Union; insiste sur le fait qu'une telle révision devrait envisager la possibilité, pour les APA, sous certaines conditions, d'accompagner les députés participant à une délégation ou à une mission officielle du Parlement; souligne que cette révision n'entraînera aucune modification de l'enveloppe et sera sans incidence sur le budget;

Or. en

Amendement 102
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 51 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 ter. réaffirme la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre la disposition – réaffirmée en plénière lors des rapports de décharge des années précédentes – permettant aux APA de participer aux délégations et missions officielles du Parlement en dehors des trois lieux de travail, sous réserve de l'approbation du programme de travail;

Or. en

Amendement 103
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA***, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation***; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à	52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; déplore que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; ***relève***

ce jour; déplore que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; ***estime que*** l'administration ***n'a pas communiqué*** à l'autorité de décharge ***d'analyse claire des*** raisons de la violation, ***des*** mesures prises pour rétablir le système en question ***ou des*** mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;

l'analyse présentée par l'administration à l'autorité de décharge ***concernant les*** raisons de la violation, ***les*** mesures prises pour rétablir le système en question ***et*** les mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;

Or. en

Amendement 104
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; déplore que les	52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; déplore que les

frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; estime que l'administration n'a pas communiqué à l'autorité de décharge d'analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;	frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; estime que l'administration n'a pas communiqué à l'autorité de décharge d'analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type; ***demande à l'administration de veiller à ce que les mesures de soutien soient efficaces et équitables, notamment en prévoyant des orientations claires via un guichet unique, une aide à la protection de l'identité ainsi qu'un remboursement qui ne laisse pas les personnes concernées supporter des coûts administratifs inévitables liés aux procédures de remplacement de documents;***

Or. en

Amendement 105
Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de	52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de

remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; déplore que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; ***estime que*** l'administration ***n'a pas communiqué*** à l'autorité de décharge ***d'***analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;

remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; déplore que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; ***demande à*** l'administration ***de communiquer*** à l'autorité de décharge ***ainsi qu'au personnel, y compris aux anciens membres du personnel concernés, une*** analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;

Or. en

Amendement 106
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA***, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation***; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de	52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, y compris les APA; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de

preuve de travail des dix dernières années; salue le système de remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; ***déplore que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; estime*** que l'administration ***n'a pas communiqué à l'autorité de décharge d'analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type***;	sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; ***est pleinement conscient*** que ***le Parlement restera une cible de cyberattaques à l'avenir et que la plus grande vigilance est essentielle; se félicite des mesures prises par*** l'administration ***pour renforcer davantage la maturité en matière de cybersécurité ainsi que la gouvernance de son environnement informatique***;

Or. en

Amendement 107
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de	52. prend acte avec une vive inquiétude des informations faisant état d'une violation de données dans l'application de recrutement PEOPLE du Parlement, qui a principalement touché les données du personnel non permanent du Parlement, dont des APA, ainsi que du délai important qui s'est écoulé entre cette violation et l'information des personnes concernées par celle-ci et leur indemnisation; déplore que la violation de données concernait des données de cartes d'identité, des certificats de naissance, des diplômes, des antécédents professionnels, des dossiers médicaux, des droits, des assurances ainsi que des documents de preuve de travail des dix dernières années; salue le système de

remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; ***déplore*** que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; ***estime que*** l'administration ***n'a pas communiqué*** à l'autorité de décharge ***d'***analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;

remboursement que le secrétaire général a mis en place, conformément au devoir de sollicitude du Parlement, afin de prendre en charge les frais de remplacement des cartes d'identité et/ou des passeports des utilisateurs de l'application PEOPLE concernés, un montant de 51 874 EUR ayant été versé à ce jour; ***relève toutefois*** que les frais de déplacement dans le pays d'origine en raison de ces procédures administratives n'aient pas été pris en charge; ***demande à*** l'administration ***de communiquer*** à l'autorité de décharge ***une*** analyse claire des raisons de la violation, des mesures prises pour rétablir le système en question ou des mesures adoptées pour éviter la répétition d'une violation de ce type;

Or. en

Amendement 108
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. demande qu'un rapport d'incident indépendant et écrit soit transmis à l'autorité de décharge, comprenant les éléments suivants: i) un calendrier détaillé depuis l'intrusion jusqu'à la détection, puis jusqu'à la notification; ii) une analyse des causes profondes; iii) les mesures correctives et préventives; iv) une évaluation des risques pour les personnes concernées; et v) les enseignements tirés pour la passation de marchés et la gouvernance des applications RH externes/autonomes; relève les préoccupations exprimées publiquement quant à la gestion de la violation et souligne la nécessité d'une conformité démontrable au cadre applicable en

matière de protection des données ainsi que d'une coopération effective avec l'autorité de contrôle compétente;

Or. en

Amendement 109
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. relève qu'en 2024, la DG PERS a soutenu la mise en œuvre de feuilles de route sur l'égalité des genres et la diversité et organisé des formations sur la diversité et l'inclusion à l'intention de l'ensemble du personnel; se félicite que l'unité Égalité, inclusion et diversité (EIDU) de la DG PERS ait rationalisé sa procédure interne d'aménagement raisonnable en 2024 afin de promouvoir la qualité, l'inclusion et la diversité et qu'elle ait également conseillé l'unité Apprentissage et perfectionnement à propos de l'aménagement raisonnable en vue de l'organisation de formations; salue le fait que l'unité ait également organisé 20 formations et séances d'information à l'intention de 2 334 participants, dont un nouveau cours sur la diversité et l'inclusion à l'intention de l'ensemble de personnel, et qu'elle ait organisé des manifestations sur l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion des personnes LGBTQI+;	***supprimé***

Or. en

Amendement 110
Virginie Joron

Proposition de résolution

Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. regrette qu'une dérogation ait été accordée pour déroger au règlement intérieur du Parlement européen (art. 219) qui prévoit le respect de l'égalité des genres dans la composition des bureaux des commissions; souligne que la discrimination fondée sur des considérations politiques, notamment par l'application de cordons sanitaires ou d'accords d'exclusion entre groupes politiques, ne peut justifier le refus d'accès à des fonctions pour lesquelles des femmes élues ou nommées remplissent les conditions requises. Regrette que des amendements sur ces faits ou sur la sécurité des femmes en Europe aient été refusés avant toute mise aux voix;

Or. fr

Amendement 111
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. rappelle que, conformément au Traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions doivent promouvoir la solidarité ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes, et appelle l'institution à s'abstenir de promouvoir, diffuser ou soutenir l'idéologie de genre et «woke», et à respecter le Traité et ses dispositions, ainsi que l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en

Amendement 112
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. se félicite de l'adoption d'une décision interinstitutionnelle commune relative à une allocation de logement pour le personnel de grade inférieur qui vit à Luxembourg; estime qu'il s'agit d'un instrument indispensable pour aider le personnel de grade inférieur à compenser les coûts de logement extrêmement élevés et pour augmenter l'attractivité du site du Parlement à Luxembourg;	55. se félicite de l'adoption d'une décision interinstitutionnelle commune relative à une allocation de logement pour le personnel de grade inférieur qui vit à Luxembourg***; relève que la solution est temporaire et demande de garantir une prévisibilité à long terme pour le personnel concerné***; estime qu'il s'agit d'un instrument indispensable pour aider le personnel de grade inférieur à compenser les coûts de logement extrêmement élevés et pour augmenter l'attractivité du site du Parlement à Luxembourg;

Or. en

Amendement 113
Dick Erixon

Proposition de résolution
Paragraphe 56

Proposition de résolution	*Amendement*
56. rappelle le lancement, le 22 octobre 2024, de la campagne du Parlement en matière de lutte contre le harcèlement, intitulée «Unis contre le harcèlement», laquelle contribue à un environnement de travail sûr; se félicite qu'en plus de la campagne d'information, la formation intitulée «Respect et dignité au travail – Prévenir les conflits et le harcèlement sur le lieu de travail» ait été obligatoire pour les députés et que ceux-ci l'aient suivie au cours de la première année de la législature;	56. rappelle le lancement, le 22 octobre 2024, de la campagne du Parlement en matière de lutte contre le harcèlement, intitulée «Unis contre le harcèlement», laquelle contribue à un environnement de travail sûr; se félicite qu'en plus de la campagne d'information, la formation intitulée «Respect et dignité au travail – Prévenir les conflits et le harcèlement sur le lieu de travail» ait été obligatoire pour les députés et que ceux-ci l'aient suivie au cours de la première année de la législature; ***souligne que l'efficacité***

de ces mesures devrait être évaluée afin de déterminer si les problèmes qu'elles visaient à résoudre ont été effectivement atténués;

Or. en

Amendement 114
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution	*Amendement*
57. salue la possibilité offerte au personnel de télétravailler à partir de l'étranger pendant cinq jours par an; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont;	57. salue la possibilité offerte au personnel de télétravailler à partir de l'étranger ***même si ce n'est que*** pendant cinq jours par an***, alors que les autres institutions de l'Union prévoient en moyenne quinze jours par an***; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont; ***rappelle l'importance d'un véritable dialogue social avec les représentants du personnel sur les questions essentielles liées au nouveau mode de travail;***

Or. en

Amendement 115
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. rappelle la recommandation formulée par le Parlement à la Commission dans sa résolution du 18 avril 2018 afin que celle-ci réexamine «sa procédure administrative de nomination des hauts fonctionnaires dans

le but de garantir pleinement la sélection des meilleurs candidats dans le cadre d'une transparence maximale et de l'égalité des chances, faisant ainsi office d'exemple pour les autres institutions européennes»; est d'avis que le Parlement, en ce qui concerne les procédures de nomination, devrait toujours respecter les normes les plus élevées en matière de transparence, de responsabilité et de bonne administration;

Or. en

Amendement 116
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. invite le Parlement à optimiser l'utilisation de ses ressources humaines, y compris par la mise en œuvre de mesures appropriées de formation continue, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services internes, et en particulier de renforcer le soutien aux activités législatives, budgétaires et de contrôle, qui constituent la fonction essentielle du Parlement;

Or. en

Amendement 117
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. salue la possibilité offerte au

personnel de travailler à distance à partir de l'étranger pendant cinq jours par an; demande que les nouvelles méthodes de travail fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation en amont; encourage les révisions régulières des politiques relatives au télétravail, en mettant l'accent sur une plus grande flexibilité et sur les possibilités de travail à distance;

Or. en

Amendement 118
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. exhorte l'administration à organiser pour le service médical des cours de formation aux premiers secours destinés au personnel, aux niveaux débutant et intermédiaire, au moins tous les quatre mois, et encourage le Parlement à intégrer la formation aux premiers secours comme élément volontaire du programme d'intégration des nouveaux membres du personnel;

Or. en

Amendement 119
Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 57 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 bis. demande que les règles relatives aux heures supplémentaires intègrent des mécanismes de compensation, tels que l'octroi de congés supplémentaires, afin

de promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour l'ensemble du personnel du Parlement, tout en tenant compte de la nature spécifique de leur charge de travail;

Or. en

Amendement 120
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 57 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 ter. invite l'administration du Parlement à étudier la possibilité d'introduire un délai de préavis dans les contrats des APA en cas de départ inattendu d'un député, qu'il soit volontaire ou involontaire;

Or. en

Amendement 121
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 57 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 ter. demande l'interdiction totale des voyages des députés payés par des entités et pays étrangers; estime qu'il conviendrait d'établir des règles similaires pour les voyages qu'effectuent les APA ou le personnel des groupes politiques;

Or. en

Amendement 122

Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 57 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 quater. demande au Bureau et à l'administration du Parlement de consulter régulièrement et officiellement le comité des APA sur les révisions et les réformes qui ont une incidence directe sur les droits des APA; rappelle que, conformément à l'article 35 des mesures d'application du titre VII du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, le comité des APA fait office de point de contact pour les autorités compétentes du Parlement; demande le respect des règles en vigueur;

Or. en

Amendement 123
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 57 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	57 quinquies. souligne que des services de garde d'enfants de qualité fournis aux députés et au personnel font partie des mesures essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace de la politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée; attire l'attention sur le fait que la qualité des services fournis par la structure d'accueil de Bruxelles Wayenberg pour les enfants en âge pré-scolaire s'est dégradée en raison du changement fréquent de prestataire de services depuis 2020; appelle à cet égard à prendre en compte l'internalisation des services d'accueil des enfants d'âge pré-scolaire et la nécessité d'adopter des

normes de haute qualité;

Or. en

Amendement 124
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 58 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	58 bis. invite l'administration du Parlement à fournir un rapport annuel, complet et transparent ventilé par les trois lieux de travail (Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg), comprenant une répartition détaillée des coûts liés aux opérations immobilières, aux déplacements, à l'équipement, au déploiement du personnel et aux autres dépenses associées; demande que ces informations soient rendues publiques dans le rapport annuel sur la gestion budgétaire et financière afin de garantir une pleine responsabilité envers les contribuables de l'Union;

Or. en

Amendement 125
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 58 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	58 bis. déplore le recours croissant à des acquisitions et contrats d'usufruit de longue durée, qui engagent le Parlement pour plusieurs décennies, sans que soient systématiquement présentées des analyses comparatives détaillées entre achat, location, usufruit et optimisation du parc

existant;

Or. fr

Amendement 126
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 58 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	58 ter. invite l'administration du Parlement à identifier et à mettre en œuvre activement des mesures d'économie, notamment grâce à un recours accru aux technologies de réunions hybrides, à l'optimisation de l'utilisation des bâtiments, à la consolidation des activités parlementaires et à la réduction des dépenses logistiques inutiles; demande des rapports réguliers sur l'état d'avancement des mesures mises en œuvre et sur les économies réalisées;

Or. en

Amendement 127
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 59

Proposition de résolution	*Amendement*
59. constate que les crédits définitifs de la DG INLO se sont élevés à 258 638 966 EUR en 2024, soit 10,9 % du budget du Parlement; souligne que, sur ce montant, un total de 256 935 431 EUR a été engagé; ***se félicite*** du niveau élevé de l'utilisation des crédits;	59. constate que les crédits définitifs de la DG INLO se sont élevés à 258 638 966 EUR en 2024, soit 10,9 % du budget du Parlement; souligne que, sur ce montant, un total de 256 935 431 EUR a été engagé; ***prend note*** du niveau élevé de l'utilisation des crédits;

Or. en

Amendement 128
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 bis. encourage l'administration à évaluer davantage la qualité, les tarifs et la gamme des services de restauration proposés au sein du Parlement, afin de garantir que les critères de passation des marchés assurent un équilibre adéquat entre les considérations de prix et de qualité; invite la DG INLO à examiner des options permettant de renforcer la concurrence entre les prestataires de services de restauration, en vue d'améliorer les normes de service, le choix et le rapport coût-efficacité, en particulier dans le cadre des événements officiels et des services destinés aux visiteurs;

Or. en

Amendement 129
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 bis. invite la Cour des comptes et l'administration du Parlement à effectuer une analyse exhaustive de tous les coûts liés à Strasbourg, y compris l'entretien des bâtiments, les trains affrétés, la logistique supplémentaire et les dépenses opérationnelles; demande que cette analyse identifie les économies potentielles réalisables dans le cadre du traité actuel grâce à l'optimisation des

opérations et à un recours accru aux technologies de participation à distance, ainsi que les économies potentielles dans des scénarios alternatifs; appelle à l'établissement d'étapes concrètes et d'un plan d'action pour atteindre les réductions de coûts identifiées;

Or. en

Amendement 130
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 59 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 ter. note que la suspension des périodes de session à Strasbourg durant la pandémie de COVID-19 a contribué à des économies totales de 26 260 608 EUR selon le Secrétariat du Parlement; souligne que la Cour des comptes estimait en 2014 que «dans le scénario du seul déménagement de Strasbourg à Bruxelles, l'économie annuelle pourrait atteindre 114 millions d'euros, à majorer d'une économie exceptionnelle de 616 millions d'euros si les bâtiments de Strasbourg sont vendus ou à diminuer de 40 millions d'euros s'ils ne le sont pas»[1 bis]; considère que le maintien du siège de Strasbourg est irresponsable;

1 bis

https://www.eca.europa.eu/other%20publications/pl1407_letter/pl1407_letter_fr.pdf

Or. en

Amendement 131
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 59 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 quater. rappelle que le siège unique bénéficie du soutien d'une large majorité, qui entend ainsi garantir une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union; demande, par conséquent, l'établissement d'un siège unique pour le Parlement européen; invite le Conseil à tenir compte de la position du Parlement et à agir en ce sens de toute urgence;

Or. en

Amendement 132
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. rappelle que les traités désignent le siège officiel du Parlement à Strasbourg; regrette que cela ne soit pas effectif, engendrant des frais considérables de construction, acquisition et maintenance dans les différents sites et villes et des coûts de transfert de matériel entre les bureaux de Bruxelles et Strasbourg lors des sessions plénières, au lieu de garantir une utilisation efficace du budget de l'Union et d'éviter le gaspillage de l'argent des contribuables européens;

Or. fr

Amendement 133
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution

Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. salue le fait qu'en 2024, l'administration ait mis en œuvre la stratégie immobilière du Parlement au-delà de 2019 et qu'elle en ait atteint les grands objectifs; relève qu'après des années d'expansion due à l'élargissement des pouvoirs institutionnels du Parlement, la DG INLO se consacre désormais à la consolidation du parc immobilier du Parlement et à la rénovation des bâtiments existants; salue l'engagement de la DG INLO à développer davantage le rôle du Parlement dans les villes de Strasbourg, de Bruxelles et de Luxembourg en encourageant des projets d'intérêt commun et en connectant les sites aux zones environnantes;	60. salue le fait qu'en 2024, l'administration ait mis en œuvre la stratégie immobilière du Parlement au-delà de 2019 et qu'elle en ait atteint les grands objectifs; relève ***avec satisfaction*** qu'après des années d'expansion due à l'élargissement des pouvoirs institutionnels du Parlement, la DG INLO se consacre désormais à la consolidation du parc immobilier du Parlement et à la rénovation des bâtiments existants***, en tenant compte de la durabilité, de l'accessibilité et de la mobilité des députés et du personnel; se félicite qu'aucun nouveau projet immobilier ne soit en préparation et que la stratégie privilégie désormais la consolidation et la rénovation***; salue l'engagement de la DG INLO à développer davantage le rôle du Parlement dans les villes de Strasbourg, de Bruxelles et de Luxembourg en encourageant des projets d'intérêt commun et en connectant les sites aux zones environnantes;

Or. en

Amendement 134
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. relève que les grands projets immobiliers impliquent des négociations complexes et un contrôle juridique approfondi; demande au Parlement de veiller à communiquer a posteriori des informations structurées à l'autorité de décharge concernant de tels projets, couvrant notamment les processus de

négociation, les mesures d'atténuation des risques et les évaluations juridiques, afin de renforcer la transparence et les enseignements tirés par l'institution;

Or. en

Amendement 135
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 60 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 ter. souligne que la crédibilité du PE dépend d'une gestion immobilière exemplaire ; demande un renforcement de la transparence sur la gouvernance des projets immobiliers, une information plus détaillée sur les décisions d'investissement majeures, ainsi qu'un suivi budgétaire renforcé, incluant des rapports réguliers sur les dépassements de coûts, les retards et les risques financiers;

Or. fr

Amendement 136
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 60 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 ter. invite le Parlement à renforcer l'intégration des considérations climatiques et de biodiversité dans la gestion et les projets de rénovation des bâtiments, notamment grâce à l'évaluation des coûts et du carbone sur l'ensemble du cycle de vie, à l'inclusion d'exigences en matière de circularité des

matériaux et au respect de critères stricts d'efficacité énergétique; demande que des informations transparentes soient communiquées à l'autorité de décharge sur les réductions mesurables de la consommation d'énergie et des émissions liées au parc immobilier et à la logistique du Parlement, en établissant clairement le lien avec les choix en matière de marchés publics et l'exécution des marchés;

Or. en

Amendement 137
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 61

Proposition de résolution	*Amendement*
61. constate avec préoccupation le manque persistant de salles de réunion et de séminaire au sein du Parlement, ce qui rend la réservation de salles de plus en plus difficile et exige de s'y prendre bien à l'avance; déplore que cette situation gêne la bonne organisation des travaux parlementaires et limite la flexibilité dont peuvent disposer les députés et le personnel; ***se dit préoccupé par*** la rénovation prochaine du bâtiment SPAAK ***qui, bien que nécessaire, ne fera qu'exacerber le manque actuel de locaux***; demande à l'administration du Parlement de mettre en œuvre des mesures permettant de limiter les répercussions de la rénovation et de veiller à mettre à disposition des locaux suffisants pour répondre aux besoins opérationnels du Parlement;	61. constate avec préoccupation le manque persistant de salles de réunion et de séminaire au sein du Parlement, ce qui rend la réservation de salles de plus en plus difficile et exige de s'y prendre bien à l'avance; déplore que cette situation gêne la bonne organisation des travaux parlementaires et limite la flexibilité dont peuvent disposer les députés et le personnel; ***prend acte de*** la rénovation prochaine du bâtiment SPAAK ***, qui est conforme aux exigences de l'Union en matière de performance énergétique;*** demande à l'administration du Parlement de mettre en œuvre des mesures permettant de limiter les répercussions de la rénovation et de veiller à mettre à disposition des locaux suffisants pour répondre aux besoins opérationnels du Parlement;

Or. en

Amendement 138

Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 62

Proposition de résolution	*Amendement*
62. prend acte des projets immobiliers en 2024, et en particulier de l'achèvement de l'aile ouest du bâtiment ADENAUER II à Luxembourg, permettant de regrouper l'ensemble du personnel et des services du Parlement sous un même toit; prend acte de l'achèvement, pour le début de la nouvelle législature en juillet 2024, du nouveau pavillon de contrôle de la sécurité et d'accueil des visiteurs du bâtiment WEISS à Strasbourg; prend acte de l'acquisition du bâtiment TRÈVES II à Bruxelles, qui permet de regrouper davantage les bâtiments du Parlement dans le quartier européen de la ville;	62. prend acte des projets immobiliers en 2024, et en particulier de l'achèvement de l'aile ouest du bâtiment ADENAUER II à Luxembourg, permettant de regrouper l'ensemble du personnel et des services du Parlement sous un même toit; prend acte de l'achèvement, pour le début de la nouvelle législature en juillet 2024, du nouveau pavillon de contrôle de la sécurité et d'accueil des visiteurs du bâtiment WEISS à Strasbourg; prend acte de l'acquisition du bâtiment TRÈVES II à Bruxelles, qui permet de regrouper davantage les bâtiments du Parlement dans le quartier européen de la ville; ***demande à recevoir un calendrier actualisé pour l'interconnexion des bâtiments Trèves I et Trèves II avec les bâtiments centraux principaux à Bruxelles; demande également à l'administration de tenir l'autorité de décharge informée des étapes à venir; demande de résoudre certains problèmes structurels qui subsistent dans le bâtiment Trèves I, tels que l'instabilité du système de chauffage, l'absence de climatisation et de toilettes pour les personnes à mobilité réduite, la mauvaise insonorisation, ainsi que le problème des eaux usées; rappelle la nécessité de mettre le bâtiment en conformité avec les normes énergétiques et environnementales les plus récentes;***

Or. en

Amendement 139
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 63

Proposition de résolution	*Amendement*
63. rappelle que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau avait discuté des étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023; se félicite que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK serve de référence pour d'autres bâtiments en ce qui concerne les techniques de construction durables; relève que la DG INLO a progressé dans les projets préliminaires de rénovation du bâtiment SPAAK en lançant les études relatives au nouveau local technique central de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (DG LINC), à la réorganisation de l'imprimerie, au déménagement des cabinets et à l'espace média et presse;	63. rappelle que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau avait discuté des étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023; se félicite que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK serve de référence pour d'autres bâtiments en ce qui concerne les techniques de construction durables; relève que la DG INLO a progressé dans les projets préliminaires de rénovation du bâtiment SPAAK en lançant les études relatives au nouveau local technique central de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (DG LINC), à la réorganisation de l'imprimerie, au déménagement des cabinets et à l'espace média et presse; ***regrette la stratégie immobilière incohérente et coûteuse du Parlement européen depuis 2019, et dénonce le chiffrage initial incomplet et approximatif de la rénovation du bâtiment Spaak (comme le bâtiment tampon pour le repli du personnel durant la durée des travaux) ou encore l'enveloppe supplémentaire débloquée de 4,1 millions d'euros de travaux pour le bâtiment Weiss à Strasbourg;***
	Or. fr

Amendement 140
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 63

Proposition de résolution	*Amendement*
63. ***rappelle que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau avait discuté des***	63. ***s'oppose fermement aux travaux*** de rénovation du bâtiment SPAAK ***à***

étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023; se félicite que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK ***serve de référence pour d'autres bâtiments en ce qui concerne les techniques de construction durables; relève que la DG INLO a progressé dans les projets préliminaires de rénovation du bâtiment SPAAK en lançant les études relatives au nouveau local technique central de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (DG LINC), à la réorganisation de l'imprimerie, au déménagement des cabinets et à l'espace média et presse***;

Bruxelles, dont le coût dépasse 450 millions d'euros; rappelle que, conformément à l'article 341 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et au protocole n° 6, le siège du Parlement européen est établi à Strasbourg;

Or. fr

Amendement 141
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 63

Proposition de résolution	*Amendement*
63. rappelle que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau avait discuté des étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023***; se félicite que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK serve de référence pour d'autres bâtiments en ce qui concerne les techniques de construction durables***; relève que la DG INLO a progressé dans les projets préliminaires de rénovation du bâtiment SPAAK en lançant les études relatives au nouveau local technique central de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les	63. rappelle que, lors de sa réunion du 12 juin 2023, le Bureau avait discuté des étapes de la rénovation du bâtiment SPAAK; relève que le Bureau a exprimé sa préférence pour une rénovation environnementale complète et a approuvé le projet le 11 décembre 2023; relève que la DG INLO a progressé dans les projets préliminaires de rénovation du bâtiment SPAAK en lançant les études relatives au nouveau local technique central de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (DG LINC), à la réorganisation de l'imprimerie, au déménagement des cabinets et à l'espace média et presse;

conférences (DG LINC), à la réorganisation de l'imprimerie, au déménagement des cabinets et à l'espace média et presse;

Or. en

Amendement 142
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 bis. souligne la multiplication des projets de construction, de rénovation et d'acquisition de bâtiments dans les trois lieux de travail, notamment HAVEL, ADENAUER, CAMPOAMOR, MARTENS, TRÈVES II, VEIL, ainsi que le projet de rénovation du bâtiment SPAAK; déplore l'absence d'une vision d'ensemble pleinement transparente sur les coûts cumulés, y compris les coûts indirects liés à la maintenance, à la sécurité, à l'exploitation et aux relocalisations temporaires;

Or. fr

Amendement 143
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 63 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 ter. note avec inquiétude que la rénovation approfondie du bâtiment SPAAK, combinée à la fin du bail KOHL et à la conclusion d'un contrat d'usufruit de 18 ans pour le bâtiment Monterra, soulève des questions quant à la

planification à long terme, à la dépendance accrue à des solutions transitoires coûteuses et à la soutenabilité budgétaire de ces choix immobiliers, dans un contexte de contraintes financières persistantes;

Or. fr

Amendement 144
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 63 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	63 bis. relève que l'état prévisionnel pour 2026 prévoit 4 millions d'EUR pour la réalisation d'études et les travaux préparatoires du contractant relatifs à la rénovation du bâtiment SPAAK, dont le coût total est estimé à 36 millions d'EUR; constate par conséquent que 32 millions d'EUR du coût de rénovation du bâtiment SPAAK ne figurent pas dans l'état prévisionnel pour 2026; relève que le secrétaire général compte couvrir ce coût au moyen d'un virement de ramassage ou d'un prêt; prie le secrétaire général de communiquer dès que possible à la commission du contrôle budgétaire des informations détaillées sur un éventuel emprunt destiné à couvrir ces coûts; note que, depuis décembre 2024, les coûts directs du projet SPAAK s'élèvent à 14,12 millions d'EUR; estime que l'évolution des coûts de la rénovation du bâtiment SPAAK doit être étroitement et attentivement suivie;

Or. en

Amendement 145
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. relève que la DG INLO applique un concept d'optimisation des espaces de bureaux visant à utiliser les bureaux actuels de façon à exploiter tout le potentiel du personnel du Parlement et à lui permettre de préserver ses contacts sociaux au sein du Parlement; relève que ce concept s'inspire des bâtiments MARTENS, TRÈVES II et ARENDT à Bruxelles en privilégiant un «espace de travail axé sur les activités» comportant des espaces pour les réunions, les rencontres informelles et les échanges; relève qu'un concept général a également été défini pour le bâtiment KOHL en tenant compte de ses limites structurelles et des contraintes budgétaires; demande à la DG INLO que le point de vue des utilisateurs soit l'élément essentiel de l'application de ce concept et de donner la priorité à son application dans les bâtiments où l'optimisation est la plus nécessaire;	64. relève que la DG INLO applique un concept d'optimisation des espaces de bureaux visant à utiliser les bureaux actuels de façon à exploiter tout le potentiel du personnel du Parlement et à lui permettre de préserver ses contacts sociaux au sein du Parlement; relève que ce concept s'inspire des bâtiments MARTENS, TRÈVES II et ARENDT à Bruxelles en privilégiant un «espace de travail axé sur les activités» comportant des espaces pour les réunions, les rencontres informelles et les échanges; relève qu'un concept général a également été défini pour le bâtiment KOHL en tenant compte de ses limites structurelles et des contraintes budgétaires; demande à la DG INLO que le point de vue des utilisateurs soit l'élément essentiel de l'application de ce concept et de donner la priorité à son application dans les bâtiments où l'optimisation est la plus nécessaire***, et ce toujours en concertation avec les représentants du personnel***;

Or. en

Amendement 146
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 64 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 bis. demande instamment que des défibrillateurs soient installés à chaque étage et dans les autres espaces des bâtiments du Parlement, de manière à pouvoir atteindre un patient dans un délai de cinq minutes, afin d'améliorer l'accessibilité en matière de santé et de

sécurité pour le personnel, et que ces défibrillateurs fassent l'objet de contrôles réguliers afin de garantir leur bon fonctionnement; encourage également la DG INLO à coordonner avec la DG PERS l'offre de formations régulières destinées au personnel sur l'utilisation d'un défibrillateur;

Or. en

Amendement 147
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 64 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 bis. souligne qu'une grande partie des sièges disponibles dans la flotte de véhicules faisant la navette entre Bruxelles et Strasbourg pour les sessions plénières sont restés inoccupés en 2024; demande une nouvelle fois à l'administration du Parlement d'élargir le groupe des utilisateurs et de permettre au personnel du Parlement de voyager vers et depuis Strasbourg avec les véhicules de service sans être accompagné par un député, tout en veillant à ce que les sièges des députés soient garantis;

Or. en

Amendement 148
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 64 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 ter. encourage un nettoyage plus fréquent des bouches d'aération du

chauffage dans le bâtiment Spinelli afin de prévenir l'accumulation de poussière et de moisissures dans les bureaux et d'améliorer la santé du personnel sur le lieu de travail;

Or. en

Amendement 149
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 64 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 ter. souligne le niveau élevé et la dispersion des dépenses engagées au titre de la ligne budgétaire 2026 « Sécurité et surveillance des bâtiments », qui ont atteint 14,95 millions EUR en 2024 pour les seuls services généraux de sécurité et de lutte contre l'incendie sur les trois sites du Parlement ; s'inquiète en particulier des coûts cumulés liés à la sécurité et à la surveillance des centres Europa Experience et des bureaux de liaison du Parlement européen, qui représentent des montants significatifs et croissants, sans qu'une évaluation consolidée de leur nécessité, de leur proportionnalité et de leur valeur ajoutée ne soit systématiquement présentée;

Or. fr

Amendement 150
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 64 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 quater. souligne que le

financement de structures de communication institutionnelle, telles que les centres Europa Experience, consacrées à la présentation du fonctionnement du Parlement, ne saurait constituer une priorité budgétaire ; estime que les ressources correspondantes devraient être redéployées vers des politiques produisant des résultats concrets pour les citoyens de l'Union;

Or. fr

Amendement 151
Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 64 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 quater. encourage la salle de sport à proposer davantage de cours favorisant le bien-être physique et mental, la stabilité et l'équilibre, tels que le yoga, le tai-chi, le pilates, l'entraînement des fascias, etc., afin de toucher un plus large éventail de membres du personnel;

Or. en

Amendement 152
Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 64 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 quinquies. rappelle que le Parlement européen doit se concentrer sur ses fonctions législatives et budgétaires ; considère que le maintien d'un vaste réseau de bureaux de liaison dans les États membres constitue une dépense

disproportionnée à l'efficacité limitée ; souligne que le Parlement devrait montrer l'exemple en réduisant les dépenses administratives non essentielles;

Or. fr

Amendement 153
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 64 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	64 bis. note avec préoccupation qu'en 2024, 65 cas de vol ont été signalés dans les locaux du Parlement à la DG SAFE, entraînant un préjudice financier certain pour le budget de l'institution et s'interroge sur l'efficacité des dispositifs de sécurité et de surveillance en place, au regard des montants importants consacrés à ces services ; demande que des mesures correctives soient prises afin de réduire la récurrence de ces incidents, de renforcer la prévention des vols et d'assurer une meilleure adéquation entre les dépenses de sécurité engagées et les résultats effectivement obtenus;

Or. fr

Amendement 154
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 68 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	68 bis. rappelle que les règles et bonnes pratiques budgétaires et de transparence s'appliquent aussi à l'administration du Parlement; à ce titre, demande que la

lumière soit faite sur l'ensemble des frais de mission du personnel de l'administration, les voyages au sein de l'Union et en-dehors, l'objet de chaque déplacement et la qualité des participants, pour un montant de plus de 732 000 euros en 2024, afin de donner, notamment à l'autorité de décharge, une parfaite vision de l'usage des fonds européens afin qu'elle puisse se prononcer en connaissance de cause;

Or. fr

Amendement 155
Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des dépenses des députés; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence (fondé sur des échantillons) pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas d'augmentation du risque de dépenses irrégulières de la part d'un député, l'administration puisse exercer son droit de contrôler les fonds concernés;	69. recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des dépenses des députés; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence (fondé sur des échantillons) pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas d'augmentation du risque de dépenses irrégulières de la part d'un député, l'administration puisse exercer son droit de contrôler les fonds concernés; ***souligne que, si de tels contrôles sont nécessaires et bienvenus, leur efficacité dépend de vérifications supplémentaires effectuées en temps utile;***

Or. en

Amendement 156
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 69

Proposition de résolution	*Amendement*
69. recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des dépenses des députés; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence (fondé sur des échantillons) pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas d'augmentation du risque de dépenses irrégulières de la part d'un député, l'administration puisse exercer son droit de contrôler les fonds concernés;	69. recommande à la DG FINS de mettre en place une approche fondée sur les risques en matière de contrôle et d'audit des dépenses des députés ***et d'agir conformément aux principes de bonne gouvernance, notamment la transparence, la responsabilité, la réactivité et l'équité***; reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'un niveau de contrôle de référence (fondé sur des échantillons) pour garantir le respect des règles; se félicite qu'en cas d'augmentation du risque de dépenses irrégulières de la part d'un député, l'administration puisse exercer son droit de contrôler les fonds concernés;

Or. en

Amendement 157
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 70

Proposition de résolution	*Amendement*
70. est conscient de la difficulté qu'il y a à attirer du personnel à la DG FINS en raison d'un manque de candidats sur les listes de l'EPSO dans le domaine de la finance et de l'informatique tout comme à attirer du personnel à Luxembourg, où se trouvent 45 % des postes de la DG FINS; prend acte de la difficulté d'attirer du personnel à Luxembourg étant donné que le niveau de salaire sur le marché local de l'emploi est égal ou supérieur à celui du Parlement et que le coût de la vie y est élevé, notamment en matière de logement;	70. est conscient de la difficulté qu'il y a à attirer du personnel à la DG FINS en raison d'un manque de candidats sur les listes de l'EPSO dans le domaine de la finance et de l'informatique tout comme à attirer du personnel à Luxembourg, où se trouvent 45 % des postes de la DG FINS; prend acte de la difficulté d'attirer du personnel à Luxembourg étant donné que le niveau de salaire sur le marché local de l'emploi est égal ou supérieur à celui du Parlement et que le coût de la vie y est élevé, notamment en matière de logement; ***invite l'administration à envisager la relocalisation du personnel de Luxembourg vers Bruxelles, où le marché du travail offre de meilleures conditions;***

Or. en

Amendement 158
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. prend acte de la déclaration d'assurance signée par le directeur général de la DG FINS; prend acte de l'observation figurant dans la déclaration d'assurance à propos du risque résiduel d'erreurs ou d'irrégularités dans le remboursement de certains frais de voyage aux députés, qui concerne principalement les demandes de remboursement de déplacement par voiture et le versement de l'indemnité de durée et de distance***, étant donné que les dépenses effectivement engagées ne peuvent pas être vérifiées puisqu'il n'est pas obligatoire de présenter de justificatif pour ces frais dont la prise en charge est demandée; note que l'incidence financière de ce risque résiduel pourrait dépasser les 9 millions d'EUR par an***; prend acte des mesures d'atténuation proposées par la DG FINS et demande leur mise en œuvre rapide;	73. prend acte de la déclaration d'assurance signée par le directeur général de la DG FINS; prend acte de l'observation figurant dans la déclaration d'assurance à propos du risque résiduel d'erreurs ou d'irrégularités dans le remboursement de certains frais de voyage aux députés, qui concerne principalement les demandes de remboursement de déplacement par voiture et le versement de l'indemnité de durée et de distance; prend acte des mesures d'atténuation proposées par la DG FINS et demande leur mise en œuvre rapide;

Or. en

Amendement 159
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 73

Proposition de résolution	*Amendement*
73. prend acte de la déclaration d'assurance signée par le directeur général	73. prend acte de la déclaration d'assurance signée par le directeur général

de la DG FINS; prend acte de l'observation figurant dans la déclaration d'assurance à propos du risque résiduel d'erreurs ou d'irrégularités dans le remboursement de certains frais de voyage aux députés, qui concerne principalement les demandes de remboursement de déplacement par voiture et le versement de l'indemnité de durée et de distance, étant donné que les dépenses effectivement engagées ne peuvent pas être vérifiées puisqu'il n'est pas obligatoire de présenter de justificatif pour ces frais dont la prise en charge est demandée; note que l'incidence financière de ce risque résiduel pourrait dépasser les 9 millions d'EUR par an; prend acte des mesures d'atténuation proposées par la DG FINS et demande ***leur*** mise en œuvre rapide;	de la DG FINS; prend acte de l'observation figurant dans la déclaration d'assurance à propos du risque résiduel d'erreurs ou d'irrégularités dans le remboursement de certains frais de voyage aux députés, qui concerne principalement les demandes de remboursement de déplacement par voiture et le versement de l'indemnité de durée et de distance, étant donné que les dépenses effectivement engagées ne peuvent pas être vérifiées puisqu'il n'est pas obligatoire de présenter de justificatif pour ces frais dont la prise en charge est demandée; note que l'incidence financière de ce risque résiduel pourrait dépasser les 9 millions d'EUR par an; prend acte des mesures d'atténuation proposées par la DG FINS et demande ***la*** mise en œuvre rapide ***des mesures de réduction des risques, notamment des options de remboursement fondées sur des éléments probants (par exemple, des exigences de preuve de déplacement proportionnées au risque), une meilleure traçabilité numérique et une évaluation visant à déterminer si le cadre actuel crée des incitations structurelles à la surfacturation;***; ***demande qu'un rapport soit transmis à l'autorité de décharge concernant l'impact financier et l'efficacité des mesures prises;***
	Or. en

Amendement 160
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 73 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	73 bis. relève avec préoccupation que le remboursement des frais de voyage des députés dépasse fréquemment trois mois, créant une pression inutile sur la trésorerie des députés et de leurs bureaux; souligne que de tels retards

compromettent l'exercice efficace du mandat des députés; invite l'administration et la DG FINS à accélérer de manière significative les procédures de remboursement, notamment grâce à une numérisation accrue, à des processus de vérification simplifiés et à des délais internes plus clairs, tout en respectant pleinement les exigences du contrôle financier;

Or. en

Amendement 161
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 74

Proposition de résolution	*Amendement*
74. salue l'intensification des travaux relatifs à l'EP Finance Academy by DG FINS, qui ont porté sur la réalisation de douze tutoriels vidéo en ligne en plus de l'offre actuelle de formations en présentiel et de formations hybrides; souligne l'importance des formations aux questions financières pour le personnel de tout le Parlement et salue les séances de formation aux marchés publics à l'intention du personnel des groupes politiques et invite la DG FINS à proposer un soutien renforcé aux groupes politiques dans le domaine des procédures de passation de marchés, compte tenu notamment des conclusions de la Cour; suggère à la DG FINS d'harmoniser les pratiques appliquées par les différents groupes politiques dans le domaine des marchés publics;	74. salue l'intensification des travaux relatifs à l'EP Finance Academy by DG FINS, qui ont porté sur la réalisation de douze tutoriels vidéo en ligne en plus de l'offre actuelle de formations en présentiel et de formations hybrides; souligne l'importance des formations aux questions financières pour le personnel de tout le Parlement et salue les séances de formation aux marchés publics ***ainsi qu'aux services administratifs du Parlement,*** à l'intention du personnel des groupes politiques et invite la DG FINS à proposer un soutien renforcé aux groupes politiques dans le domaine des procédures de passation de marchés, compte tenu notamment des conclusions de la Cour ***ayant relevé faiblesses dans des procédures de marchés publics, notamment du Parlement***; suggère à la DG FINS d'harmoniser les pratiques appliquées par les différents groupes politiques dans le domaine des marchés publics;

Or. fr

Amendement 162
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 75

Proposition de résolution	*Amendement*
75. ***fait observer*** que les députés ***n'ont nullement l'obligation*** de justifier l'utilisation qu'ils font des sommes dont ils disposent au titre de l'indemnité de frais généraux; souligne qu'ils sont libres de les justifier en détail ou par type de dépenses, eux-mêmes ou avec l'aide d'un auditeur externe, et qu'ils peuvent choisir de publier ces informations, en tout ou en partie, sur leur page du site internet du Parlement conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement; ***estime qu'une transparence maximale constitue une bonne pratique***; salue le fait qu'une liste simplifiée des types de dépenses soit intégrée aux mesures d'application du statut des députés (MASD) et qu'une modification précisant que les députés ont la possibilité d'utiliser l'indemnité de frais généraux en cas d'épuisement des autres indemnités ait également été adoptée; relève que tous les députés ont été informés des spécificités de cette indemnité;	75. ***souligne*** que les députés ***sont libres*** de justifier l'utilisation qu'ils font des sommes dont ils disposent au titre de l'indemnité de frais généraux; souligne qu'ils sont libres de les justifier en détail ou par type de dépenses, eux-mêmes ou avec l'aide d'un auditeur externe, et qu'ils peuvent choisir de publier ces informations, en tout ou en partie, sur leur page du site internet du Parlement conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement; salue le fait qu'une liste simplifiée des types de dépenses soit intégrée aux mesures d'application du statut des députés (MASD) et qu'une modification précisant que les députés ont la possibilité d'utiliser l'indemnité de frais généraux en cas d'épuisement des autres indemnités ait également été adoptée; relève que tous les députés ont été informés des spécificités de cette indemnité; ***estime qu'une transparence maximale constitue une bonne pratique;***

Or. en

Amendement 163
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 76

Proposition de résolution	*Amendement*
76. note que l'indemnité de frais généraux s'élevait à 4 950 EUR par mois	76. note que l'indemnité de frais généraux s'élevait à 4 950 EUR par mois

en 2024 et ***qu'elle représente quelque 40 millions d'EUR dépensés chaque année sans aucune exigence de gestion financière***; ***déplore que,*** lors de sa réunion du 17 octobre 2022**,**le Bureau ***ait adopté cette décision sans fixer de cadre de surveillance***;	en 2024 et ***qu'aucune indexation de l'indemnité n'a été effectuée en 2024 et en 2022***; ***relève qu'à la suite de la décision du Bureau*** lors de sa réunion du 17 octobre 2022 ***de modifier les MASD concernant l'indemnité de frais généraux, qui est versée sous forme de montant forfaitaire, la DG FINS a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette décision***; ***se félicite en outre de la décision prise par*** le Bureau ***de créer un groupe de travail ad hoc du Bureau sur les mesures d'application du statut des députés, afin d'évaluer la mise en œuvre des MASD et d'examiner la création d'un mécanisme permanent pour l'application de l'indemnité de frais généraux***;
	Or. en

Amendement 164
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 77

Proposition de résolution	*Amendement*
77. rappelle que***, dans sa recommandation du 29 avril 2019 dans l'affaire 1651/2018/THH, la Médiatrice européenne avait conclu que le refus du Parlement d'autoriser l'accès public aux*** documents relatifs à ***la révision de la liste des dépenses couvertes par*** l'indemnité de frais généraux ***constituait un cas de mauvaise administration et qu'elle recommandait de donner accès à la proposition du groupe de travail ad hoc du Bureau*** du Parlement; ***déplore que le Parlement ait rejeté cette recommandation et lui demande instamment de reconsidérer sa décision***;	77. rappelle que ***le Parlement rend publics tous les*** documents ***pertinents*** relatifs à l'indemnité de frais généraux***, conformément aux règles en vigueur et avec l'objectif primordial de garantir que le processus décisionnel*** du Parlement ***demeure objectif, rigoureux et transparent vis-à-vis des citoyens***;
	Or. en

Amendement 165
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. demande une réforme de l'indemnité de frais généraux dans le cadre de laquelle les députés devraient conserver tous les reçus relatifs à l'indemnité de frais généraux et publier chaque année une vue d'ensemble privée de leurs dépenses à l'intention de la DG FINS et dans le cadre de laquelle le Parlement procéderait au contrôle annuel d'un échantillon de 5 % des dépenses liées à l'indemnité de frais généraux des députés;	78. demande une réforme de l'indemnité de frais généraux dans le cadre de laquelle les députés devraient conserver tous les reçus relatifs à l'indemnité de frais généraux et publier chaque année une vue d'ensemble privée de leurs dépenses à l'intention de la DG FINS et dans le cadre de laquelle le Parlement procéderait au contrôle annuel d'un échantillon de 5 % des dépenses liées à l'indemnité de frais généraux des députés; ***demande une nouvelle fois une plus grande clarté et des lignes directrices destinées aux députés concernant les dépenses pouvant être couvertes par l'indemnité de frais généraux, ainsi que de la restitution de la part non utilisée de l'indemnité de frais généraux en fin de mandat; demande d'élaborer une étude de l'impact financier du passage du système actuel à la réforme demandée par le Parlement pour plus de transparence, en identifiant les coûts supplémentaires, mais aussi les économies possibles notamment avec la restitution de l'indemnité de frais généraux en fin de mandat;***

Or. en

Amendement 166
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. demande une réforme de	78. demande une réforme de

l'indemnité de frais généraux ***dans le cadre de laquelle les*** députés ***devraient conserver tous les reçus relatifs à l'indemnité de frais généraux et publier chaque année une vue d'ensemble privée*** de ***leurs*** dépenses à ***l'intention de*** la DG FINS ***et dans le cadre de laquelle le Parlement procéderait au contrôle annuel d'un échantillon de 5 % des dépenses liées à l'indemnité de frais généraux des députés***;	l'indemnité de frais généraux ***afin de garantir des normes minimales de responsabilité: exige des*** députés ***qu'ils conservent les pièces justificatives pendant toute la période de conservation prévue; établit une déclaration annuelle standardisée des catégories*** de dépenses à ***soumettre*** à la DG FINS***; introduit une stratégie d'échantillonnage pertinente et fondée sur les risques (incluant un échantillon annuel minimal), avec la possibilité de contrôles élargis en cas de signaux d'alerte; et demande la publication d'une vue d'ensemble annuelle standardisée par député, tout en respectant les considérations légitimes en matière de vie privée et de sécurité***;
	Or. en

Amendement 167
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 78

Proposition de résolution	*Amendement*
78. demande ***une réforme de*** l'indemnité de frais généraux ***dans le cadre de laquelle les*** députés ***devraient conserver tous les reçus relatifs à l'indemnité de frais généraux et publier chaque année une vue d'ensemble privée de leurs dépenses à l'intention de la DG FINS et dans le cadre de laquelle le Parlement procéderait au contrôle annuel d'un échantillon de 5 % des dépenses liées à l'indemnité de frais généraux des*** députés;	78. demande ***que*** l'indemnité de frais généraux ***continue d'être mise en œuvre dans le strict respect des règles existantes et souligne la nécessité de prendre en compte les aspects de transparence, de responsabilité et de saine gestion financière mis à la disposition des*** députés***, tout en gardant à l'esprit le principe de liberté et d'indépendance du mandat parlementaire, l'objectif de sécurité juridique pour les députés, ainsi que la nécessité d'éviter une charge administrative inutile pour les*** députés***, leurs bureaux et les services du Parlement***;
	Or. en

Amendement 168
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 79 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	79 bis. invite le Parlement à adopter une stratégie globale de transformation numérique, assortie d'objectifs et d'un calendrier, comprenant des solutions techniques pour la gestion des documents, le vote et la communication, afin de garantir la transparence, d'améliorer l'efficacité du flux de travail, de préserver la sécurité et de s'orienter vers une administration «sans papier»; souligne que la stratégie de transformation numérique devrait se concentrer sur des mesures susceptibles de renforcer la durabilité, de réduire les coûts et d'améliorer la sécurité; appelle au développement de plateformes numériques conviviales pour renforcer l'e-participation, qui permettraient aux citoyens de l'Union de donner leur avis sur les propositions législatives et d'accéder aux activités du Parlement en temps réel; souligne qu'il faut veiller à ce que la stratégie prévoie une formation à la culture numérique; invite le Parlement à envisager la création d'un fonds pour la transition numérique afin de soutenir les initiatives développées dans le cadre de la stratégie de transformation numérique;

Or. en

Amendement 169
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 87 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	87 bis. relève avec préoccupation que, malgré ces investissements et la multiplication des formulaires électroniques, l'e-Portal ne fonctionne pas de manière fiable, fluide et cohérente, ce qui continue d'entraîner des retards de traitement, des dysfonctionnements techniques, des erreurs d'encodage et une charge administrative accrue pour les députés et leurs équipes ; demande dès lors à la DG FINS de corriger sans délai les dysfonctionnements persistants de l'e-Portal et d'assurer que les députés disposent d'un outil opérationnel, efficace et pleinement fonctionnel, conforme aux objectifs de bonne gestion administrative et financière;

Or. fr

Amendement 170
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 88

Proposition de résolution	*Amendement*
88. salue la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance pour l'IA, doté d'un comité de gouvernance de l'IA qui supervise la stratégie et la feuille de route du Parlement en matière d'IA et veille au respect de la réglementation et au contrôle éthique, d'un groupe de pilotage inter-DG sur l'IA chargé d'élaborer des stratégies en matière d'IA, de développer des capacités fondamentales et de garantir la sécurité et la durabilité à long terme, et d'un centre de compétence en intelligence artificielle au sein de la DG ITEC qui oriente, favorise et suit les initiatives en matière d'IA dans l'ensemble du Parlement; relève que ce cadre de gouvernance garantira la transparence et le respect du règlement	88. salue la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance pour l'IA, doté d'un comité de gouvernance de l'IA qui supervise la stratégie et la feuille de route du Parlement en matière d'IA et veille au respect de la réglementation et au contrôle éthique, d'un groupe de pilotage inter-DG sur l'IA chargé d'élaborer des stratégies en matière d'IA, de développer des capacités fondamentales et de garantir la sécurité et la durabilité à long terme, et d'un centre de compétence en intelligence artificielle au sein de la DG ITEC qui oriente, favorise et suit les initiatives en matière d'IA dans l'ensemble du Parlement; relève que ce cadre de gouvernance garantira la transparence et le respect du règlement

(UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil[3], qui est entré en vigueur le 1er août 2024 et dont les dispositions s'appliquent depuis 2025; fait observer que les membres du personnel du Parlement peuvent recourir à des outils d'IA générative de tiers accessibles au public s'ils se conforment aux lignes directrices relatives à l'utilisation des outils d'IA générative accessibles au public à l'intention du personnel du Parlement, approuvées par le secrétaire général le 16 avril 2024, à la condition expresse de s'en servir uniquement à des fins professionnelles;	(UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil[3], qui est entré en vigueur le 1er août 2024 et dont les dispositions s'appliquent depuis 2025; fait observer que les membres du personnel du Parlement peuvent recourir à des outils d'IA générative de tiers accessibles au public s'ils se conforment aux lignes directrices relatives à l'utilisation des outils d'IA générative accessibles au public à l'intention du personnel du Parlement, approuvées par le secrétaire général le 16 avril 2024, à la condition expresse de s'en servir uniquement à des fins professionnelles; ***invite l'administration à intensifier ses efforts pour former le personnel à l'utilisation efficace et sécurisée des nouvelles technologies telles que l'IA, afin que leur déploiement ne conduise pas à une réduction du nombre de travailleurs;***
[3] Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) nº 300/2008, (UE) nº 167/2013, (UE) nº 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) (JO L, 2024/1689, 12.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj).	[3] Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) nº 300/2008, (UE) nº 167/2013, (UE) nº 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) (JO L, 2024/1689, 12.7.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj).

Or. en

Amendement 171
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 89

Proposition de résolution	*Amendement*
89. relève qu'en 2024, six rapports portant sur des affaires de signalement de dysfonctionnements ont été reçus au titre des règles internes relatives à la mise en œuvre de l'article 22 quater du statut, cinq par les canaux officiels et un d'une autre institution de l'Union; relève qu'une affaire a été renvoyée au Parquet européen, deux affaires ont donné lieu à une enquête administrative et une affaire a été renvoyée au comité consultatif sur le code de conduite des députés, le rapport extérieur ayant également donné lieu à une enquête;	89. relève qu'en 2024, six rapports portant sur des affaires de signalement de dysfonctionnements ont été reçus au titre des règles internes relatives à la mise en œuvre de l'article 22 quater du statut, cinq par les canaux officiels et un d'une autre institution de l'Union; relève qu'une affaire a été renvoyée au Parquet européen, deux affaires ont donné lieu à une enquête administrative et une affaire a été renvoyée au comité consultatif sur le code de conduite des députés, le rapport extérieur ayant également donné lieu à une enquête; ***exprime sa préoccupation quant au fait qu'en 2024, la Cour de justice a jugé, dans l'affaire T-793/22, que le Parlement européen n'avait pas pris toutes les mesures nécessaires pour garantir qu'un lanceur d'alerte bénéficie d'une protection équilibrée et effective contre toute forme de représailles; relève que la Cour a également constaté que le Parlement n'avait pas suffisamment protégé la confidentialité du lanceur d'alerte; exhorte le Parlement à aligner pleinement ses règles internes sur la directive (UE) 2019/1937;***

Or. en

Amendement 172
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 90

Proposition de résolution	*Amendement*
90. se félicite que la formation à l'éthique soit restée une priorité***, mais déplore*** que ***seules*** 13 séances de «Let's Talk Ethics» aient permis de former 178 membres du personnel, que les cours personnalisés aient concerné 109 participants et que la formation	90. se félicite que la formation à l'éthique soit restée une priorité ***et*** que 13 séances de «Let's Talk Ethics» aient permis de former 178 membres du personnel, que les cours personnalisés aient concerné 109 participants et que la formation obligatoire à l'entrée en service

obligatoire à l'entrée en service des APA n'ait été suivie qu'à 72 %; se félicite que la nouvelle formation au leadership éthique et à la prévention du harcèlement à l'intention de l'encadrement ait été dispensée à 33 reprises à 320 membres de l'encadrement;

des APA n'ait été suivie qu'à 72 %; se félicite que la nouvelle formation au leadership éthique et à la prévention du harcèlement à l'intention de l'encadrement ait été dispensée à 33 reprises à 320 membres de l'encadrement;

Or. en

Amendement 173
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 91

Proposition de résolution	*Amendement*
91. ***souligne que*** les mesures de transparence***,*** de responsabilité ***et de gouvernance éthique doivent être renforcées***; estime que le Parlement doit ***consolider sa culture de l'***intégrité ***en intégrant des normes éthiques aux*** opérations quotidiennes et en renforçant sa légitimité en matière de contrôle;	91. ***relève*** les mesures ***existantes en matière*** de transparence ***et*** de responsabilité; estime que le Parlement doit ***continuer à donner une image de confiance et d'***intégrité ***aux citoyens, y compris dans ses*** opérations quotidiennes et en renforçant sa légitimité en matière de contrôle***, tout en garantissant l'indépendance des députés dans l'exercice de leur mandat***;

Or. en

Amendement 174
Gilles Boyer, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Vlad Vasile-Voiculescu

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. souligne qu'il importe de préserver l'intégrité institutionnelle et de renforcer la résilience du Parlement face à de potentielles ingérences étrangères; condamne toute tentative abusive d'influencer les activités législatives du

Parlement européen; souligne, dans ce contexte, la responsabilité essentielle qui est celle de l'OLAF dans la réalisation de toutes les enquêtes approfondies nécessaires; insiste sur le rôle clé joué par le Parquet européen dans la protection des intérêts financiers de l'Union européenne; rappelle l'accord établissant un organe interinstitutionnel chargé des normes éthiques applicables aux membres des institutions et des organes consultatifs mentionnés à l'article 13 du traité sur l'Union européenne, et insiste sur sa mise en œuvre rapide et efficace dans l'ensemble des institutions de l'Union;

Or. en

Amendement 175
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. prend acte de l'évaluation positive de la mise en œuvre technique du code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence, telle qu'elle a été communiquée au Bureau; appelle à multiplier les efforts pour améliorer la transparence dans tous les secteurs et services du Parlement, en mettant particulièrement l'accent sur la production législative; invite à cet égard l'administration du Parlement à ne pas limiter la mise en place d'exigences de transparence au niveau de la direction;

Or. en

Amendement 176
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. souligne que l'enquête en cours et l'absence de résultats concrets concernant l'affaire pénale révélée à la fin de l'année 2022 montrent que les règles du Parlement européen visant à protéger les intérêts financiers de l'Union, à garantir la transparence et à prévenir les comportements fautifs n'ont pas fonctionné, puisqu'il a été révélé que, pendant plusieurs années, des députés européens étaient activement impliqués dans un réseau de type mafieux se livrant à la corruption et au blanchiment d'argent;

Or. en

Amendement 177
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 91 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 bis. relève que le Parlement européen est partie contractante à l'accord interinstitutionnel établissant un organe interinstitutionnel chargé des normes éthiques depuis le 17 mai 2024; relève que l'article 6 de cet accord prévoit l'élaboration de normes éthiques communes; regrette que ces travaux n'aient pas encore commencé; demande au Parlement européen de remplir ses obligations au titre de cet accord;

Or. en

Amendement 178
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 91 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 ter. relève les préoccupations récurrentes concernant le traitement des plaintes liées à de potentiels conflits d'intérêts impliquant des députés, en particulier lorsque ces plaintes restent en suspens pendant de longues périodes sans qu'aucune décision ne soit prise; regrette que les plaignants ne reçoivent pas de retour d'information en temps utile dans de tels cas; souligne qu'un cadre éthique efficace exige que toutes les plaintes soient examinées avec diligence, dans un délai raisonnable et avec une communication appropriée aux plaignants; rappelle que les règles interdisent aux députés de se livrer à des activités de lobbying rémunérées directement liées au processus décisionnel de l'Union et souligne que l'exercice de fonctions rémunérées au sein d'organisations inscrites au registre de transparence, tout en exerçant simultanément des fonctions parlementaires dans le même domaine politique ou en ayant des contacts connexes avec la Commission ou le Conseil, est incompatible avec ces règles; demande que de telles situations soient dûment examinées et que, lorsqu'une violation est établie, des sanctions proportionnées et dissuasives soient appliquées;

Or. en

Amendement 179
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 91 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	91 ter. rappelle que le Parlement demeure lié par l'accord établissant un organe interinstitutionnel chargé des normes éthiques applicables aux membres des institutions et des organes consultatifs mentionnés à l'article 13 du traité sur l'Union européenne; rappelle qu'il est dès lors tenu de se conformer à ses dispositions sans plus tarder; regrette le rejet des amendements visant à aligner le règlement intérieur du Parlement sur cet accord;

Or. en

Amendement 180
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 94

Proposition de résolution	*Amendement*
94. constate que les travaux progressent sur la plateforme interne du Parlement consacrée à l'IA générative; rappelle que cette plateforme est un élément essentiel de la mise en œuvre des projets d'IA de manière sécurisée et conformément aux normes;	94. constate que les travaux progressent sur la plateforme interne du Parlement consacrée à l'IA générative; rappelle que cette plateforme est un élément essentiel de la mise en œuvre des projets d'IA de manière sécurisée et conformément aux normes***, en particulier pour l'appui aux députés dans l'exercice de leurs activités***;

Or. en

Amendement 181
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 95 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	95 bis. invite l'administration du Parlement à renforcer davantage la transparence et l'accessibilité des travaux parlementaires en garantissant la mise à disposition systématique de transcriptions numériques, consultables et réutilisables de tous les débats en commission, y compris les échanges avec les commissaires, les experts et les parties prenantes; souligne que ces transcriptions devraient être mises à disposition en temps utile; souligne qu'un meilleur accès aux débats en commission renforcerait le contrôle démocratique, la mémoire institutionnelle et la compréhension, par les citoyens, du travail législatif du Parlement;

Or. en

Amendement 182
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 95 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	95 ter. reconnaît les améliorations significatives apportées au site web de la plénière, notamment l'amélioration de l'accessibilité des outils de vérification des votes par appel nominal, qui ont contribué à une transparence accrue et à une plus grande précision des registres de vote parlementaires; appelle néanmoins à de nouvelles améliorations concernant l'ergonomie et la présentation des informations liées aux votes;

Or. en

Amendement 183
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 96

Proposition de résolution	*Amendement*
96. relève ***avec préoccupation le coût bien trop élevé*** du régime de pension volontaire, ***qui fait peser une charge considérable et intenable sur le budget de l'Union*** en raison d'un déficit ***persistant*** de 105 millions d'EUR fin 2024 et d'un capital limité de 23,17 millions d'EUR qui devrait être épuisé fin 2026; fait observer que les obligations ***exponentielles*** découlent d'engagements de paiement à l'égard de plus de 900 députés jusqu'au moins 2074;	96. relève ***le sous-financement*** du régime de pension volontaire, en raison d'un déficit de 105 millions d'EUR fin 2024 et d'un capital limité de 23,17 millions d'EUR qui devrait être épuisé fin 2026; fait observer que les obligations découlent d'engagements ***juridiques*** de paiement à l'égard de plus de 900 députés jusqu'au moins 2074;

Or. en

Amendement 184
Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 96

Proposition de résolution	*Amendement*
96. relève avec préoccupation le coût bien trop élevé du régime de pension volontaire, qui fait peser une charge considérable ***et intenable*** sur le budget de l'Union en raison d'un déficit persistant de 105 millions d'EUR fin 2024 et d'un capital limité de 23,17 millions d'EUR qui devrait être épuisé fin 2026; fait observer que les obligations exponentielles découlent d'engagements de paiement à l'égard de plus de 900 députés jusqu'au moins 2074;	96. relève avec préoccupation le coût bien trop élevé du régime de pension volontaire, qui fait peser une charge considérable sur le budget de l'Union en raison d'un déficit persistant de 105 millions d'EUR fin 2024 et d'un capital limité de 23,17 millions d'EUR qui devrait être épuisé fin 2026; fait observer que les obligations exponentielles découlent d'engagements de paiement à l'égard de plus de 900 députés jusqu'au moins 2074;

Or. en

Amendement 185
Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par 405 bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE); rappelle l'observation faite par le secrétaire général lors de l'audition du 8 décembre dans l'attente de l'arrêt de la CJUE ainsi que les lignes de conduite potentielles; prend acte du rejet par le Tribunal de l'Union européenne, le 17 décembre 2025, du recours introduit par les anciens députés; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du régime de pension volontaire et le rôle qu'y joue le Parlement qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique;	99. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par 405 bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE); rappelle l'observation faite par le secrétaire général lors de l'audition du 8 décembre dans l'attente de l'arrêt de la CJUE ainsi que les lignes de conduite potentielles; prend acte du rejet par le Tribunal de l'Union européenne, le 17 décembre 2025, du recours introduit par les anciens députés; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du régime de pension volontaire et le rôle qu'y joue le Parlement qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique; ***invite en particulier à envisager une révision de la décision prise par le Bureau le 1er avril 2009 concernant la responsabilité financière du Parlement à l'égard des fonds, afin d'éviter que de l'argent des contribuables ne soit utilisé pour tout futur renflouement;***

[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).

Or. en

Amendement 186

Giuseppe Lupo

Proposition de résolution
Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par 405 bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE); rappelle l'observation faite par le secrétaire général lors de l'audition du 8 décembre dans l'attente de l'arrêt de la CJUE ainsi que les lignes de conduite potentielles; prend acte du rejet par le Tribunal de l'Union européenne, le 17 décembre 2025, du recours introduit par les anciens députés; demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du régime de pension volontaire et le rôle qu'y joue le Parlement qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique;	99. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par 405 bénéficiaires du régime de pension volontaire et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE); rappelle l'observation faite par le secrétaire général lors de l'audition du 8 décembre dans l'attente de l'arrêt de la CJUE ainsi que les lignes de conduite potentielles; prend acte du rejet par le Tribunal de l'Union européenne, le 17 décembre 2025, du recours introduit par les anciens députés; ***rappelle que la CJUE a jugé qu'«un droit est considéré comme acquis lorsque le fait générateur de celui-ci s'est produit avant la modification législative»[4 bis];*** demande à l'administration et au Bureau de ne se pencher à nouveau sur la question pour envisager l'avenir du régime de pension volontaire et le rôle qu'y joue le Parlement qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique;
[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).	[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5). ***[4 bis] https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:62023TJ0620***

Or. en

Amendement 187
Adrián Vázquez Lázara, José Cepeda

Proposition de résolution

Paragraphe 99

Proposition de résolution	*Amendement*
99. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par 405 bénéficiaires du régime de pension volontaire ***et qu'ils ont déposé une plainte devant la Cour de justice*** de l'Union européenne ***(CJUE)***; rappelle l'observation faite par le secrétaire général lors de l'audition du 8 décembre dans l'attente de l'arrêt ***de la CJUE*** ainsi que les lignes de conduite potentielles; prend acte du rejet par le Tribunal de l'Union européenne, le 17 décembre 2025, du recours introduit par les anciens députés; demande à l'administration et au Bureau de ***ne*** se pencher ***à nouveau*** sur la question ***pour envisager l'avenir du régime de pension volontaire et le rôle qu'y joue le Parlement qu'une fois que la Cour de justice de l'Union européenne aura rendu son avis juridique***;	99. relève que la décision du Bureau du 12 juin 2023[4] a été contestée par 405 bénéficiaires du régime de pension volontaire ***devant le Tribunal*** de l'Union européenne; rappelle l'observation faite par le secrétaire général lors de l'audition du 8 décembre dans l'attente de l'arrêt ***du Tribunal de l'Union européenne*** ainsi que les lignes de conduite potentielles; prend acte du rejet par le Tribunal de l'Union européenne, le 17 décembre 2025, du recours introduit par les anciens députés; demande à l'administration et au Bureau de se pencher sur la question ***et de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne***;
[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).	[4] Décision du bureau du Parlement européen du 12 juin 2023 portant modification des mesures d'application du statut des députés au Parlement européen (JO C 227 du 29.6.2023, p. 5).

Or. en

Amendement 188
Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 99 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	99 bis. souligne que cette situation ne peut rester irrésolue et qu'elle nécessite une issue claire et définitive; souligne la nécessité d'une résolution en temps utile, une fois l'appréciation juridique de la

CJUE rendue, afin de garantir la sécurité juridique pour l'ensemble des bénéficiaires ainsi que pour le Parlement;

Or. en

Amendement 189
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 100 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	100 bis. invite le Parlement à renforcer la transparence et le contrôle public en matière de passation de marchés, en publiant des données structurées et lisibles par machine sur les contrats attribués (y compris les modifications contractuelles et les indicateurs clés de performance), et à appliquer systématiquement des critères ambitieux en matière de marchés publics écologiques et sociaux, incluant des exigences de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement et leur mise en œuvre par la gestion des contrats;

Or. en

Amendement 190
Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 101 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	101 bis. s'inquiète du recours à la procédure négociée exceptionnelle, dont le caractère réellement « exceptionnel » n'apparaît pas suffisamment démontré, notamment dans le cas d'un contrat d'un

montant de 17 427,85 EUR attribué à Luis Limousine pour des services de transferts à New York durant la semaine de l'ONU (21–24 septembre 2024) au bénéfice de la Présidente et de sa délégation, ainsi que d'un contrat d'un montant de 22 000 EUR conclu avec le Malta Police Department pour le paiement d'heures supplémentaires liées à la conduite d'un véhicule VIP lors de la visite de la Présidente à Malte en 2024, et s'interroge sur le recours à une telle procédure pour des prestations liées à des déplacements parfaitement prévisibles, inscrits de longue date à l'agenda institutionnel;

Or. fr

Amendement 191
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 101 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	101 ter. rappelle que l'ECA, constate des défaillances dans son rapport annuel « nous avons relevé des faiblesses dans deux procédures de marchés publics menées par le Parlement européen, souligne que l'une de ces procédures concernait un contrat informatique d'une durée spécifique de six ans insuffisamment justifiée, alors que le règlement financier limite généralement la durée de ce type de contrat à quatre ans (sauf dans des cas dûment justifiés) » ; appelle le Parlement à y remédier au plus tôt et à revoir ses procédure en ce sens;

Or. fr

Amendement 192

Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 102

Proposition de résolution	*Amendement*
102. constate que 2024 a été une année difficile pour la présentation des dépenses relevant de la ligne budgétaire 400, et ce pour deux raisons, la première étant qu'il s'agissait d'une année d'élections européennes, où les dépenses étaient réparties entre le premier semestre 2024 (neuvième législature) et le deuxième semestre 2024 (dixième législature) et la seconde étant que les comptes définitifs d'un des groupes politiques qui avaient été contrôlés pour le premier semestre 2024 (le groupe ID) comportaient de graves irrégularités; ***relève que, lors de l'audition du 8 décembre, le premier vice-président a également indiqué que le Bureau attendait encore des informations complémentaires demandées à propos des comptes du deuxième semestre 2024 avant de décider de transmettre ces informations à l'autorité de décharge; déplore vivement qu'en l'absence des pièces justificatives demandées, le Bureau ne soit pas en mesure d'approuver les informations consolidées relatives à la ligne budgétaire 400; demande instamment au Bureau de communiquer à l'autorité de décharge les informations financières pertinentes relatives à la ligne budgétaire 400 dès qu'elles seront disponibles;***	102. constate que 2024 a été une année difficile pour la présentation des dépenses relevant de la ligne budgétaire 400, et ce pour deux raisons, la première étant qu'il s'agissait d'une année d'élections européennes, où les dépenses étaient réparties entre le premier semestre 2024 (neuvième législature) et le deuxième semestre 2024 (dixième législature) et la seconde étant que les comptes définitifs d'un des groupes politiques qui avaient été contrôlés pour le premier semestre 2024 (le groupe ID) comportaient de graves irrégularités;

Or. fr

Amendement 193
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 102

Proposition de résolution	*Amendement*
102. constate que 2024 a été une année difficile pour la présentation des dépenses relevant de la ligne budgétaire 400, et ce pour deux raisons, la première étant qu'il s'agissait d'une année d'élections européennes, où les dépenses étaient réparties entre le premier semestre 2024 (neuvième législature) et le deuxième semestre 2024 (dixième législature) et la seconde étant que les comptes définitifs d'un des groupes politiques qui avaient été contrôlés pour le premier semestre 2024 (le groupe ID) comportaient de graves irrégularités; relève que, lors de l'audition du 8 décembre, le premier vice-président a également indiqué que le Bureau attendait encore des informations complémentaires demandées à propos des comptes du deuxième semestre 2024 avant de décider de transmettre ces informations à l'autorité de décharge; ***déplore vivement qu'en l'absence des pièces justificatives demandées, le Bureau ne soit pas en mesure d'approuver les informations consolidées relatives à la ligne budgétaire 400; demande instamment au Bureau de*** communiquer à l'autorité de décharge ***les informations financières pertinentes relatives à la ligne budgétaire 400 dès qu'elles seront disponibles***;	102. constate que 2024 a été une année difficile pour la présentation des dépenses relevant de la ligne budgétaire 400, et ce pour deux raisons, la première étant qu'il s'agissait d'une année d'élections européennes, où les dépenses étaient réparties entre le premier semestre 2024 (neuvième législature) et le deuxième semestre 2024 (dixième législature) et la seconde étant que les comptes définitifs d'un des groupes politiques qui avaient été contrôlés pour le premier semestre 2024 (le groupe ID) comportaient de graves irrégularités; relève que, lors de l'audition du 8 décembre, le premier vice-président a également indiqué que le Bureau attendait encore des informations complémentaires demandées à propos des comptes du deuxième semestre 2024 avant de décider de transmettre ces informations à l'autorité de décharge; ***prend acte du courrier du 20 janvier 2026 du secrétaire général du Parlement adressée au président de la commission CONT, transmettant les rapports d'audit pour le deuxième semestre 2024 pour sept des huit groupes politiques; relève l'avis sans réserve pour chacun des rapports; relève que le rapport du groupe Patriotes pour l'Europe pour le deuxième semestre 2024 manque encore en raison d'échanges en cours entre ce groupe politique et les services compétents du Parlement; invite le groupe Patriotes pour l'Europe ainsi que les services compétents du Parlement à résoudre rapidement les questions en suspens et à*** communiquer ***le résultat*** à l'autorité de décharge;
	Or. en

Amendement 194
Niclas Herbst

Proposition de résolution

Paragraphe 102

Proposition de résolution	*Amendement*
102. constate que 2024 a été une année difficile pour la présentation des dépenses relevant de la ligne budgétaire 400, et ce pour deux raisons, la première étant qu'il s'agissait d'une année d'élections européennes, où les dépenses étaient réparties entre le premier semestre 2024 (neuvième législature) et le deuxième semestre 2024 (dixième législature) et la seconde étant que les comptes définitifs d'un des groupes politiques qui avaient été contrôlés pour le premier semestre 2024 (le groupe ID) comportaient de graves irrégularités; relève que, lors de l'audition du 8 décembre, ***le premier vice-président a*** également indiqué que le Bureau attendait encore des informations complémentaires demandées à propos des comptes du deuxième semestre 2024 avant de ***décider de transmettre ces informations à*** l'autorité de décharge; ***déplore vivement*** qu'en l'absence des pièces justificatives demandées, le Bureau ne soit pas en mesure d'approuver les informations consolidées relatives à la ligne budgétaire 400; demande instamment ***au Bureau*** de communiquer à l'autorité de décharge les informations financières pertinentes relatives à la ligne budgétaire 400 dès qu'elles seront disponibles;	102. constate que 2024 a été une année difficile pour la présentation des dépenses relevant de la ligne budgétaire 400, et ce pour deux raisons, la première étant qu'il s'agissait d'une année d'élections européennes, où les dépenses étaient réparties entre le premier semestre 2024 (neuvième législature) et le deuxième semestre 2024 (dixième législature) et la seconde étant que les comptes définitifs d'un des groupes politiques qui avaient été contrôlés pour le premier semestre 2024 (le groupe ID) comportaient de graves irrégularités; relève que, lors de l'audition du 8 décembre, ***les vice-présidents*** ont également indiqué que le Bureau attendait encore des informations complémentaires demandées à propos des comptes du deuxième semestre 2024 avant de ***reprendre contact avec*** l'autorité de décharge; ***relève*** qu'en l'absence des pièces justificatives demandées, le Bureau ne soit pas en mesure d'approuver les informations consolidées relatives à la ligne budgétaire 400; demande instamment ***à l'administration*** de communiquer à l'autorité de décharge les informations financières pertinentes relatives à la ligne budgétaire 400 dès qu'elles seront disponibles;

Or. en

Amendement 195
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 103

Proposition de résolution	*Amendement*

103. prend acte d'informations accusant le groupe «Patriotes pour l'Europe» (PfE) d'avoir détourné au moins 171 644 EUR de crédits au cours du deuxième semestre 2024; relève que l'administration du Parlement a demandé des clarifications au groupe PfE; déplore que les pièces justifiant ces dépenses n'aient toujours pas été communiquées;	103. ***regrette vivement que l'autorité de décharge n'ait pas encore reçu le rapport financier du groupe Patriotes pour l'Europe (PfE) pour la seconde période financière de 2024;*** prend acte d'informations accusant le groupe «Patriotes pour l'Europe» (PfE) d'avoir détourné au moins 171 644 EUR de crédits au cours du deuxième semestre 2024; relève que l'administration du Parlement a demandé des clarifications au groupe PfE; déplore que les pièces justifiant ces dépenses n'aient toujours pas été communiquées; ***espère être informé sans délai de toute évolution supplémentaire ainsi que du résultat du suivi administratif dans ce dossier; appelle le Bureau, à titre de mesure conservatoire, à veiller à ce qu'aucun fonds supplémentaire ne soit versé au groupe PfE tant que le rapport financier en suspens n'aura pas été transmis et que les irrégularités alléguées n'auront pas été pleinement clarifiées;***
	Or. en

Amendement 196
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 103

Proposition de résolution	*Amendement*
103. prend acte ***d'informations*** accusant le groupe «Patriotes pour l'Europe» (PfE) d'avoir détourné au moins 171 644 EUR de crédits au cours du deuxième semestre 2024; relève que l'administration du Parlement a demandé des clarifications au groupe PfE; déplore que ***les pièces justifiant ces dépenses n'aient toujours pas été communiquées***;	103. prend acte ***d'articles de presse*** accusant le groupe «Patriotes pour l'Europe» (PfE) d'avoir détourné au moins 171 644 EUR de crédits au cours du deuxième semestre 2024; relève que l'administration du Parlement a demandé des clarifications au groupe PfE; déplore que ***l'autorité de décharge n'ait pas encore été informée de l'issue de la procédure;***
	Or. en

Amendement 197
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 103

Proposition de résolution	*Amendement*
103. prend acte d'informations accusant le groupe «Patriotes pour l'Europe» (PfE) d'avoir détourné au moins 171 644 EUR de crédits au cours du deuxième semestre 2024; relève que l'administration du Parlement a demandé des clarifications au groupe PfE; ***déplore*** que les pièces justifiant ces dépenses ***n'aient*** toujours pas été communiquées;	103. prend acte d'informations accusant le groupe «Patriotes pour l'Europe» (PfE) d'avoir détourné au moins 171 644 EUR de crédits au cours du deuxième semestre 2024; relève que l'administration du Parlement a demandé des clarifications au groupe PfE; ***note*** que les pièces justifiant ces dépenses ***n'ont*** toujours pas été communiquées;

Or. en

Amendement 198
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 103 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	103 bis. relève les informations publiées par l'hebdomadaire allemand Stern, selon lesquelles un membre du groupe ESN aurait organisé un congrès du groupe impliquant des membres du personnel et des membres de leur famille, avec des coûts potentiellement imputés au budget du Parlement au titre du poste 400, et selon lesquelles des dons auraient également été collectés lors de cet événement pour un réseau de femmes de droite lié à des membres proches de la famille et du personnel de membres du groupe ESN; rappelle que les dépenses relevant du poste budgétaire 400 doivent

être strictement limitées aux activités parlementaires des groupes politiques et respecter pleinement les règles applicables; demande instamment à la DG FINS d'enquêter sur cette affaire, et d'informer sans délai l'autorité de décharge si une non-conformité devait être constatée;

Or. en

Amendement 199
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE
Daniel Freund

Proposition de résolution
Paragraphe 103 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	103 ter. constate que l'Unité Financement des groupes politiques et des députés non inscrits, chargée de superviser l'utilisation de la ligne budgétaire 400, ne compte que cinq agents financiers, dont trois, en raison des contraintes des règles régissant la ligne budgétaire 400, contrôlent exclusivement les dépenses des députés non inscrits, ce qui rend le contrôle des groupes politiques insuffisant; invite dès lors le Bureau à renforcer les ressources en personnel allouées à cette unité afin de garantir un contrôle financier efficace de l'utilisation du poste budgétaire 400 par les groupes politiques;

Or. en

Amendement 200
Niclas Herbst

Proposition de résolution
Paragraphe 104

Proposition de résolution	*Amendement*
104. ***engage le Parlement à envisager d'autres formules que*** la responsabilité financière exclusive conférée aux groupes politiques; ***demande le renforcement des mécanismes de surveillance au sein de la DG FINS afin d'***assurer la bonne gestion financière, la réalisation de contrôles effectifs et l'obligation de rendre pleinement compte de l'utilisation des deniers publics;	104. ***rappelle*** la responsabilité financière exclusive conférée aux groupes politiques ***ainsi que leur engagement à*** assurer la bonne gestion financière, la réalisation de contrôles effectifs et l'obligation de rendre pleinement compte de l'utilisation des deniers publics;

Or. en

Amendement 201
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 104 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	104 bis. s'interroge sur l'utilisation des crédits 400 pour un montant de 62 171,30 euros au profit d'une société de limousines basée à Munich par un député européen président de groupe; rappelle que ces crédits sont dévolus à la communication et que les prestations de cette société ne semblent pas répondre aux cahier des charges fixé par le règlement 400;

Or. fr

Amendement 202
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 104 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

104 ter. rappelle que le rapport final «Élections au Parlement européen du 6 au 9 juin 2024 Évaluation électorale spéciale du BIDDH de l'OSCE» indique, que tous les États membres n'exigent pas de rapport spécifique sur le financement des campagnes électorales (Allemagne, Malte et Pays-Bas) et que certains ne demandent que des informations partielles ou ne rendent publics qu'une partie des donateurs en fonction de seuils hétérogènes, réduisant ainsi la transparence; incite vivement à prendre en compte les observations de l'OSCE appelant à plus de transparence en la matière pour permettre aux électeurs de faire un choix éclairé lors du vote;

Or. fr

Amendement 203
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 110 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	110 bis. s'inquiète que certains partis politiques européens[1] (essentiellement des dons reçus par ALDE de la part de Microsoft, Vodafone, etc.) et fondations politiques européennes[2] (dons reçus par le Wilfried Martens Centre for European Studies de la part de Janssen Pharmaceutica, Apple, Google, etc., par Open Society de George Soros pour la Foundation for European Progressive Studies et pour la Green European Foundation, par Google, Janssen, Apple, Microsoft, Vodafone, pour le European Liberal Forum, etc.) soient en partie financées par des grands groupes – dont les sociétés mères sont notamment américaines – informatiques, pharmaceutiques et autres, pouvant être assimilés à des lobbyings et ainsi

susceptibles de laisser entendre une quelconque influence sur le processus législatif ou contribution à des campagnes électorales; met ainsi en garde contre les conflits d'intérêts potentiels qui pourraient survenir de cette situation légale bien que contestable éthiquement, en particulier lorsque des députés de ces groupes politiques sont rapporteurs sur des dossiers relatifs à ces secteurs; exprime sa profonde inquiétude quant aux soupçons d'ingérence étrangère que cela pourrait susciter;

[1] https://www.appf.europa.eu/cmsdata/301297/2024%20PARTIES%20Contributions%20and%20Donations.pdf

[2] https://www.appf.europa.eu/cmsdata/300386/2024%20FOUNDATIONS%20Contributions%20and%20Donations.pdf

Or. fr

Amendement 204
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 110 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	110 ter. enfin, rappelle, qu'à date de l'analyse de la décharge 2024, les comptes 2024 des partis politiques européens ne sont toujours pas clôturés par le Parlement européens, le Bureau devant se prononcer dessus au printemps 2026;

Or. fr

Amendement 205
Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 112

Proposition de résolution	*Amendement*
112. souligne qu'à la lumière de la large portée de la procédure de vérification des valeurs, qui s'applique désormais aussi aux partis membres et aux organisations membres, ainsi qu'à la lumière d'autres dispositions nouvelles du règlement (UE, Euratom) 2025/2445, dont la mise à jour bienvenue des dispositions visant à protéger la démocratie européenne contre toute ingérence étrangère, il est essentiel d'augmenter en conséquence les ressources humaines de l'Autorité;	***supprimé***

Or. fr